

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 07248
Numéro SIREN : 356 000 000
Nom ou dénomination : La Poste

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2021 sous le numéro de dépôt 44757

LA POSTE

**Comptes annuels
décembre 2020**



LE GROUPE LA POSTE

SOMMAIRE

Compte de résultat	page 2
Bilan	page 3
Tableau de flux de trésorerie	page 5
Spécificités La Poste.....	page 6
Faits marquants.....	page 7
Evènements postérieurs à la clôture.....	page 9
Règles et méthodes comptables.....	page 10
Notes sur le Compte de Résultat	page 17
Note n° 1 : Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation	
Note n° 2 : Autres charges externes	
Note n° 3 : Impôts, taxes et versements assimilés	
Note n° 4 : Charges de personnel	
Note n° 5 : Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations	
Note n° 6 : Résultat financier	
Note n° 7 : Résultat exceptionnel	
Note n° 8 : Impôts sur les bénéfices	
Notes sur le bilan	page 28
Note n° 9 : Immobilisations incorporelles	
Note n° 10 : Immobilisations corporelles	
Note n° 11 : Immobilisations financières	
Note n° 12 : Stocks et en cours de production	
Note n° 13 : Créances et dettes	
Note n° 14 : Charges à payer et produits à recevoir	
Note n° 15 : Débiteurs et créditeurs divers	
Note n° 16 : Comptes de régularisation	
Note n° 17 : Valeurs mobilières de placement et disponibilités	
Note n° 18 : Dépréciation d'actifs	
Note n° 19 : Fonds propres	
Note n° 20 : Provisions pour risques et charges	
Note n° 21 : Dettes financières	
Note n° 22 : Informations concernant les transactions avec les parties liées	
Engagements hors bilan	page 44
Note n° 23 : Instruments financiers dérivés	
Note n° 24 : Engagements envers le personnel	
Note n° 25 : Autres engagements hors bilan	
Notes sur les tableaux des flux de trésorerie	page 51
Note n° 26 : Dotations et reprises des amortissements et provisions	
Note n° 27 : Variation du Besoin en Fonds de Roulement	
Note n° 28 : Décaissements sur acquisitions d'immobilisations	
Note n° 29 : Encaissements sur cessions d'immobilisations	
Note n° 30 : Emissions d'emprunts	
Note n° 31 : Remboursements d'emprunts	
Note n° 32 : Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	
Tableau des filiales et participations	page 54
Note n° 33 : Tableau des filiales et participations	

Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à de légers écarts dans les tableaux ou les variations.

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020

(en millions d'euros)	REFERENCE ANNEXE	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'Affaires Services, Courrier, Colis		9 769	10 442
Chiffre d'affaires Numérique		11	12
Chiffre d'affaires Réseau La Poste		866	843
Chiffre d'affaires Immobilier		17	20
Chiffre d'affaires	Note 1	10 663	11 317
Autres produits d'exploitation		2 323	2 422
Produits d'exploitation		12 986	13 739
Achats		(466)	(476)
Autres charges externes	Note 2	(4 782)	(4 496)
Impôts, taxes et versements assimilés	Note 3	(634)	(688)
Charges de personnel	Note 4	(8 042)	(8 570)
Dotations aux amortissements et provisions	Note 5	(448)	(357)
Charges d'exploitation		(14 373)	(14 587)
Résultat d'exploitation		(1 387)	(848)
Résultat financier	Note 6	156	420
Résultat courant		(1 231)	(428)
Résultat exceptionnel	Note 7	(540)	19
Résultat avant impôt		(1 771)	(409)
Impôt sur les bénéfices	Note 8	225	325
Résultat net		(1 546)	(83)

BILAN ACTIF

(en millions d'euros)	REFERENCE ANNEXE	31/12/2020			31/12/2019
		Valeurs brutes	Amortissements et Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	Note 9	1 568	(1 405)	163	360
Terrains et constructions		272	(156)	116	121
Autres immobilisations corporelles		3 788	(3 302)	486	724
Immobilisations corporelles	Note 10	4 060	(3 458)	602	845
Immobilisations financières	Note 11	15 562	(93)	15 469	12 531
ACTIF IMMOBILISE		21 190	(4 956)	16 234	13 736
Stocks et en-cours	Note 12	146	(1)	145	96
Créances clients et comptes rattachés		2 157	(35)	2 122	1 865
Autres créances		367	(29)	338	294
Créances d'exploitation	Note 13	2 524	(64)	2 460	2 159
Débiteurs divers	Note 15	171	(15)	156	298
Comptes de régularisation	Note 16	127	-	127	83
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	Note 17	3 115	(1)	3 114	2 876
ACTIF CIRCULANT		6 083	(81)	6 002	5 512
TOTAL GENERAL		27 273	(5 037)	22 236	19 248

BILAN PASSIF

(en millions d'euros)	REFERENCE ANNEXE	31/12/2020	31/12/2019
Capital social		5 365	3 800
Primes liées au capital		1 303	900
Réserves		572	572
Report à nouveau		770	853
Résultat de l'exercice		(1 546)	(83)
Capitaux propres	Note 19	6 463	6 042
Autres fonds propres	Note 19	750	750
Provisions réglementées	Note 20	42	40
Provisions pour Risques et Charges	Note 20	2 013	1 802
Emprunt		8 296	6 484
Emprunts et dettes financières divers		427	470
Comptes bancaires et valeurs à décaisser		95	37
Dettes financières	Note 21	8 818	6 991
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 468	1 272
Dettes fiscales et sociales		1 076	1 291
Autres dettes d'exploitation		815	627
Dettes d'exploitation	Note 13	3 359	3 190
Créditeurs divers	Note 15	558	253
Comptes de régularisation	Note 16	233	180
Dettes		12 968	10 614
TOTAL GENERAL		22 236	19 248

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en millions d'euros)	REFERENCE ANNEXE	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net		(1 546)	(83)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
- Plus ou moins values de Cessions		5	(19)
- Variations nettes des provisions	Note 26	213	41
- Dépréciations, amortissements et pertes de valeur	Note 26	762	368
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt		(566)	307
- Produits et charges financiers		51	21
- Impôts		(225)	(325)
Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement et impôt		(740)	3
- Variation du Besoin en Fonds de Roulement	Note 27	(41)	(188)
- Produits de CICE de la période		(1)	(1)
- Impôts payés		121	369
- Monétisation CICE		-	414
Flux de Trésorerie provenant des Activités d'Exploitation		(661)	597
- Acquisition d'actifs incorporels et corporels	Note 28	(329)	(359)
- Acquisition d'actifs financiers		(1 865)	(872)
- Encaissements provenant de la cession d'actifs incorporels et corporels	Note 29	9	52
- Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers	Note 29	899	222
Flux de Trésorerie utilisés pour les Activités d'Investissement		(1 286)	(957)
- Dividendes versés		-	(199)
- Intérêts financiers		(34)	(23)
- Emissions d'emprunts	Note 30	2 839	2 976
- Remboursements d'emprunts	Note 31	(1 040)	(1 927)
- Autres flux liés aux opérations de financement		(48)	(3)
Flux de trésorerie provenant des activités de Financement		1 717	824
Variation de Trésorerie		(230)	464
- Liquidités et Equivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice		2 888	2 424
- Liquidités et Equivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	Note 32	2 657	2 888

SPECIFICITES LA POSTE

Le statut de La Poste

La Poste est une société anonyme régie par les dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés anonymes, notamment le Code de Commerce, dans la mesure où il n'y est pas dérogé par des dispositions particulières, telles que la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public ou la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications.

La Poste remplit des missions de service public et d'intérêt général et exerce d'autres activités dans les conditions définies par la loi du 2 juillet 1990 précitée et par les textes qui régissent chacun de ses domaines d'activité.

Les missions de service public et d'intérêt général sont :

- le service universel postal ;
- la contribution, par son réseau de points de contact, à l'aménagement et au développement du territoire ;
- le transport et la distribution de la presse ;
- l'accessibilité bancaire, dans les conditions prévues par les articles L. 221-2 et L. 518-25-1 du Code Monétaire et Financier.

La Poste assure selon les règles de droit commun toute autre activité de collecte, de tri, de transport et de distribution d'envois postaux, de courrier sous toutes ses formes, d'objets et de marchandises.

FAITS MARQUANTS

1. Constitution d'un grand pôle financier public

Les opérations relatives à la constitution du grand pôle financier public ont été finalisées le 4 mars 2020. Annoncée par le Ministre de l'Economie et des Finances le 30 août 2018, cette concrétisation se fait via l'apport par l'État et la Caisse des Dépôts (CDC) à La Poste, puis par celle-ci à La Banque Postale, de leurs participations au capital de CNP Assurances. Ce schéma correspond aux dispositions prévues par le protocole d'accord engageant conclu le 31 juillet 2019 entre l'État, la Caisse des Dépôts, La Poste et La Banque Postale.

À compter de ce jour, la CDC devient l'actionnaire majoritaire de La Poste et La Banque Postale devient l'actionnaire majoritaire de CNP Assurances. Ce nouvel ensemble va mobiliser sa capacité d'action au service des grandes mutations de la société et du développement des territoires.

L'ensemble des conditions suspensives relatives au projet ayant été satisfaites, les opérations suivantes ont ainsi été approuvées par l'Assemblée Générale Mixte de La Poste réunie le 4 mars 2020 et réalisée à cette même date :

- Apport par la CDC de 280 616 340 actions CNP Assurances d'une valeur globale de 1 863 millions d'euros. Rémunération de cet apport par une augmentation de capital de La Poste d'un montant total de 1 523 millions d'euros, correspondant à la création de 761 672 922 actions nouvelles (valeur nominale de 2 €), assortie d'une prime d'apport égale à 340 millions d'euros.
- Apport par l'Etat de 7 645 754 actions CNP Assurances d'une valeur globale de 105 millions d'euros. Rémunération de cet apport par une augmentation de capital de La Poste d'un montant total de 42 millions d'euros, correspondant à la création de 20 752 760 actions nouvelles (valeur nominale de 2 €), assortie d'une prime d'apport égale à 64 millions d'euros.
- Apport de La Poste à LBP des actions CNP Assurances pour 1 968 millions d'euros, en contrepartie d'une augmentation de capital de LBP de 1 802 millions d'euros, assortie d'une prime d'émission égale à 167 millions d'euros.

A l'issue de ces opérations, le capital social de La Poste est porté à 5 365 millions d'euros, divisé en 2 682 425 682 actions ordinaires, d'une valeur nominale égale à 2 €. La Poste est détenue à hauteur de 66 % par la Caisse des Dépôts, désormais actionnaire majoritaire de La Poste, et à hauteur de 34 % par l'Etat.

Parallèlement à la réalisation de l'opération, l'État et la CDC ont conclu un nouveau pacte d'actionnaires afin de refléter dans l'organisation de leurs rapports d'actionnaires les modifications intervenues au sein du capital de La Poste.

2. Emprunt obligataire

La Poste a procédé le 21 avril 2020 à deux émissions obligataires à taux fixe, pour un montant total de 1 800 millions d'euros :

- 1 150 millions d'euros à échéance 2032 au taux de 1,375 %,
- 650 millions d'euros à échéance 2026 au taux de 0,625 %.

3. Incidences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19

a. Mesures mises en place à La Poste

Depuis le début de l'année 2020, est intervenue la crise sanitaire liée au virus Covid-19, qualifiée officiellement de pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020.

La France a décrété l'état d'urgence sanitaire, obligeant à une mesure de confinement généralisée pour la période allant du 17 mars au 11 mai, avec la mise en œuvre graduelle de mesures publiques, qui ont pour conséquence de réduire significativement le volume des activités.

L'évolution de l'épidémie a conduit le gouvernement à prendre la décision de réactiver le dispositif de confinement du 30 octobre au 15 décembre, avec toutefois des mesures moins contraignantes, afin de limiter les impacts sur l'économie du pays.

Dans ce contexte, La Poste a pris l'ensemble des mesures nécessaires à la continuité de l'activité, tout en privilégiant la santé de ses collaborateurs et de ses clients, dans le respect des mesures gouvernementales :

- Adaptation de l'organisation du travail avec notamment la mise en place de plans de continuité d'activité et le déploiement massif du télétravail pour les activités éligibles,
- Mise en place d'un dispositif d'activité partielle pour les salariés, pour lequel une partie des indemnités versées par La Poste aux collaborateurs concernés fait l'objet d'un remboursement par l'Etat, par le versement d'une allocation d'activité partielle. A ce titre, le montant versé par l'Etat s'élève à 9 millions d'euros au 31 décembre 2020.
- Versement d'une prime exceptionnelle pour un montant de 25 millions d'euros aux postiers des entités opérationnelles, en reconnaissance de leur engagement durant la crise sanitaire, sur la période allant du 16 mars au 31 mai 2020.

b. Impact sur les activités de La Poste

La crise sanitaire a eu pour effet une forte baisse du chiffre d'affaires Courrier et, a contrario, une accélération du chiffre d'affaires Colis, en lien avec le développement de la livraison à domicile.

c. Dépréciation des actifs incorporels et corporels du Courrier

La forte diminution des volumes du courrier enregistrée en 2020 en raison de la crise de la Covid-19, constitue un indice de perte de valeur qui a nécessité la réalisation d'un test de perte de valeur des actifs immobilisés de cette UGT conduisant à la dépréciation complète de ces actifs. Ceux-ci sont constitués exclusivement d'éléments incorporels et corporels amortissables : logiciels, matériels industriels, véhicules, agencements

Le test a été réalisé sur la base d'un business plan établi au mieux des prévisions d'activité sur 5 ans et en cohérence avec les orientations du nouveau plan stratégique (cf. événements postérieurs à l'arrêt), avec un WACC de 7%. Le taux de croissance normatif retenu est de - 5% et prend en compte la baisse structurelle des volumes de courrier. Le résultat du test est très peu sensible à la variation de ces paramètres.

L'impact de cette dépréciation sur le résultat de La Poste SA s'élève à 454 millions d'euros au 31 décembre 2020.

La dépréciation enregistrée dans les comptes se décompose ainsi :

- Immobilisations incorporelles : 202 millions d'euros,
- Immobilisations corporelles : 252 millions d'euros.

Il convient de noter que l'activité de transport de colis de La Poste constitue une UGT différente pour laquelle il n'y a aucun indice de perte de valeur.

4. Accord de l'ARCEP sur l'augmentation des tarifs 2020

De nouvelles évolutions tarifaires nationales et internationales du courrier et du colis ont eu lieu le 1er janvier 2020 suite à l'avis rendu par l'ARCEP le 28 novembre 2019 (n° 2019-1724). L'ensemble de ces évolutions respecte l'encadrement tarifaire pluriannuel pour la période 2019-2022 fixé par la décision n°2017-1252 du 26 octobre 2017.

5. Réforme de la formation professionnelle

Dans le cadre de la Loi Avenir Professionnel, adoptée le 1^{er} août 2018, la Contribution Unique Formation Professionnelle et Alternance (CUFPA) a été mise en place à compter de 2020 et résulte de la fusion de la Taxe d'Apprentissage (0,68% de la masse salariale totale) et de la Contribution à la Formation Professionnelle (1% de la masse salariale « salariés »).

La CUFPA est assise sur la masse salariale « salariés » de l'exercice et son taux est de 1,60%. Une contribution à hauteur de 0,08% de la masse salariale, au titre du financement de l'alternance, a été versée fin mai directement par La Poste aux écoles (CFA).

EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRÊTE

Emission obligataire du 11 janvier 2021

La Poste a procédé le 11 janvier 2021 à deux émissions obligataires à taux fixe, pour un montant total de 1 750 millions d'euros :

- 1 000 millions d'euros à échéance 2036 au taux de 0,625 %,
- 750 millions d'euros à échéance 2029 au taux de 0 %.

Nouveau plan stratégique du Groupe

L'année 2021 sera la première année de déploiement du nouveau plan stratégique du Groupe « La Poste 2030 » visant à saisir les opportunités résultant de la mutation de la société et de ses métiers. Le Groupe poursuivra le déploiement de son modèle multi métier, tout en accélérant sa transformation vers le numérique.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

I- Référentiels comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, et de tous les règlements ANC postérieurs venant le modifier.

II- Principes comptables

A. Recours à des estimations

La préparation des états financiers amène La Poste à procéder aux meilleures estimations possibles et à retenir des hypothèses qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe, ainsi que les charges et produits du compte de résultat. Les montants effectifs se révélant ultérieurement peuvent être différents des estimations et des hypothèses retenues.

B. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété est intervenu. Il est reconnu au même rythme que la réalisation de la prestation à laquelle il se rapporte (comptabilisation « à l'avancement »). Le chiffre d'affaires des figurines (timbres-poste, Prêts-à-Poster) est, quant à lui, enregistré lors de la vente, hors situation exceptionnelle.

Il en résulte notamment la prise en compte du délai d'acheminement du trafic courrier et colis dans l'évaluation du chiffre d'affaires à la date d'arrêté.

C. Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Seuls les produits et les charges de **nature inhabituelle** et d'une **survenance exceptionnelle** sont classés en résultat exceptionnel. La Poste a choisi de classer en résultat exceptionnel les éléments suivants :

- cessions d'immobilisations ;
- provisions constituées pour constater une dépréciation durable des actifs immobilisés ;
- éléments liés à une cause de force majeure (incendies, tempêtes, etc...).

D. Impôts

La Poste a opté pour le régime de l'intégration fiscale dont elle est tête de groupe. Les modalités de l'intégration fiscale sont précisées en note 8.

Règles de taxation à la TVA :

Les dispositions de l'article 261.4.11° du Code Général des Impôts prévoient une exonération de TVA pour les prestations de services qui relèvent du service universel postal défini par l'article L1 du Code des postes et communications électroniques effectuées par le prestataire en France du service universel postal tel que désigné à l'article L2 du même Code.

En tant que prestataire français en charge du service universel postal, La Poste exonère de TVA l'ensemble des produits postaux relevant du périmètre du service universel postal qu'elle vend. Les produits postaux commercialisés par La Poste et ne relevant pas de ce périmètre du service postal universel sont soumis à la TVA dans les conditions de droit commun (application du taux normal de TVA sous réserve de l'application des règles de territorialité de TVA en matière de prestations de services).

Contribution Economique Territoriale :

L'article 344 quindecies de l'annexe III au Code Général des Impôts modifié par le décret n°2020-1829 du 31 décembre 2020 fixe le taux des abattements des bases d'impositions directes dont bénéficie La Poste au titre de sa mission d'aménagement du territoire. Cet abattement est fixé pour 2020 à 99 % des bases d'imposition pour la cotisation foncière des entreprises et pour les taxes foncières, et à 99 % de la valeur ajoutée retenue pour l'application de l'article 1586 ter pour ce qui concerne la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

E. Immobilisations incorporelles

Le règlement ANC 2014-03 définit une immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire, sans substance physique, et identifiable, c'est-à-dire résultant de droits légaux ou contractuels, ou séparables.

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels et des droits au bail. Les logiciels sont amortis sur une période de 1 à 5 ans.

Les règles de dépréciation des immobilisations incorporelles sont précisées dans le paragraphe G ci-dessous.

Frais de recherche et de développement :

Les frais de développement sont enregistrés en charges à l'exception des dépenses relatives aux développements informatiques réalisés en interne dans la mesure où :

- le projet a de sérieuses chances de réussite technique
- la direction dispose de moyens matériels et humains suffisants pour pouvoir produire le logiciel
- il existe une indication concrète quant à l'intention de produire le logiciel et de s'en servir durablement pour répondre aux besoins propres de La Poste ou à ceux de sa clientèle.

Ces dépenses, enregistrées en immobilisations incorporelles, sont amorties sur une durée comprise entre 3 ans et 5 ans dès leur mise en service.

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisés en charges au titre de l'exercice est fourni dans la note 9.

F. Immobilisations corporelles

1. Ventilation par composants de la valeur d'origine des immobilisations

Un composant est un élément de l'immobilisation qui a une durée d'utilisation différente, ou qui procure des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation dans son ensemble.

Les composants suivants ont été retenus par La Poste :

Parc Immobilier (6 composants) :

- Gros œuvre ;
- Toiture ;
- Menuiserie et travaux extérieurs ;
- Gros équipements ;
- Petits équipements et agencements ;
- Terrain.

Matériels :

- Machines de tri : trois composants (mécanique, intelligence, périphérique). Un quatrième composant (alimentation et instruments de mesure) est identifié pour les machines de tri colis (TPGD) ;
- Matériel d'environnement de tri : deux composants (mécanique, intelligence).

2. Durées d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en linéaire sur leur durée d'utilité.

Dans le cadre de l'application de la réglementation comptable sur les actifs, les durées d'utilité des immobilisations ont été revues en 2005, avec pour conséquence principale un allongement de la durée moyenne d'amortissement, portant essentiellement sur :

- Le parc immobilier, notamment sur le composant principal gros œuvre
- Les machines de tri, sur le composant principal mécanique

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Constructions : la durée dépend de la famille technico architecturale de rattachement de l'immeuble (sept familles ont été définies au niveau de La Poste) :

- Gros œuvre : de 20 à 80 ans
- Toiture : de 20 à 60 ans
- Menuiserie et travaux extérieurs : de 20 à 40 ans
- Gros équipements : de 15 à 20 ans
- Petits équipements et agencements : de 5 à 10 ans

Matériels :

- Machines de tri : de 5 à 15 ans
- Matériel d'environnement de tri : de 5 à 8 ans
- Matériel de bureau et informatique : de 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans

L'Administration fiscale ayant maintenu la possibilité d'amortir la structure des immobilisations décomposées sur la durée d'usage (BOI 4 A-13-05), La Poste a comptabilisé un amortissement dérogatoire sur les éléments suivants de l'actif immobilisé :

- le composant principal « gros œuvre » des immeubles, afin de ramener l'amortissement comptable sur la durée d'usage de 40 ans ;
- le composant principal « mécanique » des machines de tri, afin de ramener l'amortissement comptable sur la durée d'usage de 6 ans et 8 mois.

3. Coût d'acquisition d'une immobilisation

Seules les dépenses générant une ressource contrôlée du fait d'événements passés et dont La Poste attend des avantages économiques futurs sont immobilisées.

Conformément à l'option offerte par le règlement ANC 2014-03, les frais d'acquisition directement attribuables à l'acquisition des immobilisations ou à leur mise en état de fonctionnement ne sont pas intégrés au coût de revient de l'immobilisation.

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les subventions d'investissement reçues en contrepartie de l'acquisition d'une immobilisation sont comptabilisées au passif du bilan et enregistrées au compte de résultat en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations pour lesquelles elles ont été attribuées.

G. Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont testées en cas d'indice de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur actuelle, qui est la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'utilité. Si la valeur actuelle d'un actif, ou groupe d'actifs, immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La **valeur vénale** est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La **valeur d'usage** d'un actif, ou groupe d'actifs, est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie.

Des dépréciations sont comptabilisées sur les biens pour lesquels une décision de cession a été prise, lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

H. Titres de participation

Les titres des sociétés filiales de La Poste sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, sous déduction d'éventuelles provisions pour dépréciation.

Ces dépréciations enregistrent l'écart entre le coût d'acquisition des titres de participation et leur valeur d'inventaire à la date de clôture, généralement déterminée par référence aux méthodes des flux de trésorerie futurs actualisés, ou de la quote-part de capitaux propres, éventuellement consolidés, de l'ensemble considéré. Dans le cas où une cession a été décidée, la valeur d'inventaire est déterminée par référence à la valeur vénale, telle que définie dans le § G ci-avant.

Les dividendes reçus sont comptabilisés en produits financiers dans l'exercice au cours duquel la décision de distribution intervient.

I. Autres immobilisations financières

Il s'agit principalement des prêts accordés par La Poste à ses filiales.

Les autres immobilisations financières concernent également des prêts accordés pour le logement social, comptabilisés à leur valeur nominale. Des provisions sont constituées afin de prendre en compte l'échéance et les modalités de remboursement de ces prêts, ainsi que l'appréciation du risque de non recouvrement.

J. Stocks et en cours

La Poste applique la méthode du Coût Moyen Unitaire Pondéré pour évaluer le coût d'entrée de ses stocks, à l'exception des produits finis qui sont évalués à leur coût de production.

Lors de l'arrêt des comptes et conformément au règlement ANC 2014-03 sur les actifs, les stocks sont évalués au plus faible de leur coût d'entrée et de la valeur actuelle. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale (valeur de marché) ou de la valeur d'usage, cette dernière correspondant généralement à l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus.

Si la valeur actuelle est la plus faible, une dépréciation doit être comptabilisée pour ramener le coût d'entrée au niveau de la valeur actuelle.

K. Créances d'exploitation

1. Créances clients

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients de l'activité commerciale sont enregistrées à leur valeur nominale.

Règles de dépréciation des créances clients :

- Les créances relatives aux clients placés en règlement ou liquidation judiciaire sont dépréciées à 100% de leur valeur, quelle que soit leur ancienneté.
- Pour les autres créances, la dépréciation est fonction de l'ancienneté et du risque de non recouvrement :
 - Antériorité supérieure à 1 an : dépréciation à 100% de la valeur de la créance ;
 - Antériorité comprise entre 3 mois et 1 an : le taux de provisionnement est calculé en fonction d'un « taux de perte » moyen. Le taux de perte correspond à la différence entre les créances existant au 1er janvier de l'année N et le montant des règlements intervenus au cours de cet exercice N.

2. Autres créances

Lors de leur comptabilisation initiale, les autres créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction de l'antériorité ou du risque de non recouvrement.

L. Débiteurs / créditeurs divers et comptes de régularisation

Les comptes de débiteurs et créditeurs divers et comptes de régularisation retracent principalement les flux en cours de dénouement à la clôture de la période, notamment ceux portant sur les opérations comptables internes au Groupe La Poste.

M. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

N. Opérations en devises

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours en vigueur à la date de clôture de la période. Pour les dettes et créances, si le taux de conversion à la date d'arrêt comptable a pour effet de modifier cette valeur historique, les différences constatées sont alors inscrites au bilan dans des comptes d'écarts de conversion actif ou passif.

A La Poste, les écarts de conversion actif ou passif sont principalement liés aux opérations de financement (dette obligataire et opérations de couverture associées).

O. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque (i) à la fin de la période concernée, la Poste a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers, résultant d'événements antérieurs, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et (iii) le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus par La Poste pour éteindre l'obligation, estimés à partir des données de gestion issues du système d'information, d'hypothèses retenues par La Poste, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires. Ces différentes hypothèses sont revues à chaque arrêté comptable.

P. Régime de retraite et dispositifs d'aménagement de fin de carrière

1. Régime de retraite

Fonctionnaires

La loi de finances rectificative pour 2006 a mis en place, rétroactivement au 1^{er} janvier 2006, une réforme du financement des retraites des fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste décrite dans la note 24 de l'annexe. Dans le cadre du régime mis en place en 2006, La Poste acquitte une contribution employeur à caractère libératoire. Aucune provision n'est donc comptabilisée dans les comptes au titre des retraites des fonctionnaires.

Personnel contractuel

Le régime de retraite du personnel contractuel de La Poste est le régime de droit commun. Il s'agit d'un régime qualifié de « régime à cotisations définies », qui se caractérise par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ou aucun engagement ne figure dans les comptes de La Poste. Les cotisations payées aux organismes sont comptabilisées en charges de la période.

2. Indemnités de départ à la retraite (Personnel contractuel)

Ces engagements font l'objet d'une provision au bilan.

Les principales hypothèses retenues et l'évaluation de l'engagement sont présentées dans la note 24 de l'annexe.

3. Dispositifs d'aménagement de fin de carrière

La Poste constate une provision représentative des coûts relatifs aux dispositifs d'aménagement de fin de carrière accordés aux personnels. Les personnes prises en compte dans l'évaluation de la provision sont toutes celles qui ont adhéré à la date de clôture.

Les dispositifs d'aménagement de fin de carrière existants sont décrits dans la note 24 de l'annexe.

Q. Dettes représentées par un titre (emprunts obligataires, bons La Poste, hors titres de dettes hybrides perpétuelles)

Les dettes représentées par un titre sont classées à leur valeur nominale dans le poste des dettes financières au passif du bilan. Elles sont détaillées en annexe selon la nature de leur support : emprunts obligataires et bons La Poste.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

Ces primes d'émission ou de remboursement figurent à l'actif du bilan en « débiteurs divers » (voir note 15).

R. Instruments financiers à terme

Les opérations sur instruments financiers à terme sont présentées dans les engagements hors bilan en note 23.

Les opérations de couverture réalisées par La Poste suivent la comptabilité de couverture dont le principe est la symétrie de traitement entre l'instrument financier et son sous-jacent en termes de reconnaissance en résultat.

En application du règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015, les instruments utilisés dans le cadre d'opérations qualifiées comptablement de « positions ouvertes isolées » font l'objet d'une évaluation en valeur de marché en date d'arrêté. Leurs variations de valeur sont comptabilisées au bilan et les moins-values latentes sont constatées en résultat financier sous forme de provision pour risques et charges.

S. Capital

Le capital social de La Poste s'élève à 5,365 milliards d'euros, divisé en 2 682 425 682 actions ordinaires d'un nominal de 2 euros chacune. Il est détenu par la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 66 % et par l'Etat à hauteur de 34 %.

Cette répartition résulte des opérations relatives à la constitution du grand pôle financier public, décidées par l'Assemblée Générale Mixte de La Poste du 4 mars 2020.

T. Engagements Hors Bilan

Le PCG définit les comptes d'engagements, indépendamment des notions de Bilan / Hors bilan, comme des droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance du patrimoine de l'entreprise, les effets de ces droits et obligations étant subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Les engagements ne peuvent être retenus au titre des engagements hors bilan que dans la mesure où ils sont relatifs à des opérations dont la survenance est postérieure à la date d'arrêté comptable (engagements pris dans le cours normal de l'activité) ou s'ils sont relatifs à des actifs et passifs éventuels (engagements de garantie).

- Un passif éventuel résulte :
 - soit de l'existence d'une obligation dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
 - soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise.
- Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise.

U. Tableau des flux de trésorerie

La Poste établit un tableau des flux de trésorerie qui présente les entrées et les sorties de disponibilités et équivalents classées en activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les activités d'exploitation sont les principales activités génératrices de revenus et toutes activités autres que celles définies comme étant des activités d'investissement ou de financement.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont élaborés selon la méthode indirecte suivant laquelle le résultat net est corrigé des opérations n'ayant pas un caractère monétaire (dotations nettes aux amortissements et provisions à l'exclusion de celles relatives à l'actif circulant, variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité), de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs liés à l'exploitation ainsi que des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements et le financement.

Les activités d'investissement correspondent à l'acquisition et la cession d'actifs à long-terme et de tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de liquidités.

Les flux d'investissement de la Poste sont composés notamment des acquisitions ou cessions des éléments suivants :

- immobilisations incorporelles et corporelles, corrigées des opérations n'ayant pas un caractère monétaire (dettes et créances sur immobilisations) ;
- part du capital d'autres entreprises ;
- autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements, créances rattachées à des participations, etc...).

Les activités de financement sont les activités qui entraînent des changements, quant au montant et à la composition des capitaux propres et des capitaux empruntés.

Les flux de financement comprennent les sources de financement (nouveaux emprunts) et les décaissements afférents (remboursements de bons La Poste, remboursements d'emprunts).

La notion de trésorerie recouvre les placements à très court terme, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie de La Poste est constituée de comptes de caisse, de soldes débiteurs de banques, de valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en raison de leur nature et peuvent être facilement convertis en disponibilités (notamment OPCVM « monétaires »), de la partie des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts.

V. Comptes Consolidés

Des comptes consolidés sont établis au niveau du Groupe La Poste, groupe pour lequel La Poste, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 356 000 000 et dont le siège social est situé 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris, constitue la maison mère.

NOTES SUR LE RESULTAT

NOTE 1 Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

- 1.1 Chiffre d'affaires de la branche Services-Courrier-Colis
- 1.2 Chiffre d'affaires de la branche Numérique
- 1.3 Chiffre d'affaires de la branche Réseau La Poste
- 1.4 Chiffre d'affaires de l'activité Immobilière
- 1.5 Autres produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires de La Poste se ventile de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires Services-Courrier-Colis	9 769	10 442
Chiffre d'affaires Numérique	11	12
Chiffre d'affaires Réseau La Poste	866	843
Chiffre d'affaires Immobilier	17	20
TOTAL	10 663	11 317

Au 31 décembre 2020, la ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

- France / ventes nationales : 90,8 %
- Zone Union Européenne : 6,7 %
- Autres : 2,5 %

Cette ventilation géographique est stable par rapport à fin décembre 2019.

1.1 Chiffre d'affaires de la branche Services-Courrier-Colis

Le chiffre d'affaires de la branche Services-Courrier-Colis (national et international) se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires Services-Courrier	7 367	8 492
Chiffre d'affaires Colis	2 402	1 950
TOTAL	9 769	10 442

- **La décomposition du chiffre d'affaires Services-Courrier** par activité s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Correspondance	4 726	5 447
Publicité (marketing direct et IP*)	790	989
Presse	325	353
International	625	758
Autres produits du courrier	901	945
TOTAL	7 367	8 492

*IP : imprimés publicitaires

Le chiffre d'affaires « Correspondance » se compose :

- du courrier de gestion (entreprises et autres personnes morales) pour 3 529 millions d'euros (contre 4 090 millions d'euros à fin décembre 2019) ;
- et du courrier égrené (particuliers) pour 1 197 millions d'euros (contre 1 357 millions d'euros à fin décembre 2019).

Le chiffre d'affaires du Courrier International se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Affranchissement Guichet	77	90
Frais terminaux	224	295
Autres produits du Courrier International	324	373
TOTAL	625	758

Le chiffre d'affaires international correspond au courrier de gestion des entreprises à destination de l'étranger et aux frais terminaux.

Les frais terminaux correspondent à la rémunération perçue par La Poste au titre de la distribution en France du courrier en provenance de l'étranger. Ils sont évalués à la clôture de l'exercice sur la base des estimations de poids et de nombre d'objets distribués connues à cette date.

Les autres produits du Courrier comprennent notamment le chiffre d'affaires des contrats de collecte et de remise du courrier à domicile.

- **La décomposition du chiffre d'affaires du Colis** s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
B to C (Business to Consumer)	1 829	1 441
C to C (Consumer to Consumer)	468	414
Autres	105	95
TOTAL	2 402	1 950

1.2 Chiffre d'affaires de la branche Numérique

Le chiffre d'affaires de la branche Numérique est le suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires Numérique	11	12
TOTAL	11	12

1.3 Chiffre d'affaires de la branche Réseau La Poste

Le chiffre d'affaires du Réseau La Poste est le suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires Réseau La Poste	866	843
TOTAL	866	843

En application des conventions de services en vigueur, La Poste facture à La Banque Postale les prestations réalisées par les bureaux de poste au titre des activités financières, qui comprennent principalement :

- l'activité des guichetiers relative aux opérations « services financiers » ;
- les travaux d'installation et de gestion opérationnelle des DAB / GAB.

Ces deux prestations s'élèvent à 777 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 752 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Le chiffre d'affaires du Réseau La Poste enregistre également les commissions perçues sur l'activité externe (hors courrier et colis) réalisée aux guichets du réseau postal, ainsi que les rémunérations reçues au titre de l'utilisation de son réseau commercial (Chronopost, La Poste Mobile).

1.4 Chiffre d'affaires de l'activité Immobilière

Le chiffre d'affaires de l'activité immobilière est le suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires Immobilier	17	20
TOTAL	17	20

Le chiffre d'affaires immobilier se compose essentiellement des prestations effectuées par La Poste pour ses filiales immobilières.

1.5 Autres produits d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Contribution presse	96	104
Prestations de services au titre de l'activité bancaire	1 868	1 968
Production immobilisée	136	137
Prestations réalisées avec les filiales	114	87
Autres produits d'exploitation	109	126
TOTAL	2 323	2 422

Dans la continuité des engagements pris par l'Etat depuis 2008, l'Etat compense à La Poste les surcoûts relevant de la mission de service public de transport et de distribution de la presse.

Cette compensation est fixée à 96 millions d'euros pour l'année 2020 (contre 104 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Les prestations de services au titre de l'activité bancaire se composent des remboursements de charges et produits facturés à La Banque Postale au titre de l'activité bancaire hébergée à La Poste. Elles se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Coûts de personnel des « services financiers »	751	818
Coûts de la « ligne de conseil bancaire du Réseau La Poste »	1 117	1 150
TOTAL	1 868	1 968

Les prestations réalisées avec les filiales sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Prestations facturées aux filiales	66	44
Refacturations au titre de la mise à disposition de personnel	5	5
Management fees facturés aux filiales de premier rang	43	39
<i>dont La Banque Postale</i>	24	20
TOTAL	114	87

NOTE 2 Autres charges externes

Les autres charges externes se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Services extérieurs	2 315	1 998
Transport	769	746
Prestations du courrier international	168	194
Locations	1 003	981
Entretiens et réparations	291	303
Frais de télécommunications	105	101
Déplacements, missions	51	106
Charges d'opérations avec la clientèle	80	68
TOTAL	4 782	4 496

Le poste « services extérieurs » se compose notamment de prestations sous-traitées (1 010 millions d'euros) et de frais d'intermédiaires et d'honoraires (215 millions d'euros).

Les « locations » incluent les charges immobilières (loyers et charges locatives pour 802 millions d'euros) et les locations de véhicules (163 millions d'euros).

Le poste « transport » comprend les charges de transport de correspondance national et international (731 millions d'euros) ainsi que les charges de transport de fonds sous-traités (27 millions d'euros).

NOTE 3 Impôts et taxes

Le montant des impôts, taxes et versements assimilés s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Taxes sur les salaires	420	461
Versement de transport	80	83
Impôts locaux	3	10
Versement libérateur taxe d'apprentissage	20	9
Cotisations F.N.A.L.	27	28
Participation à la formation professionnelle	36	39
Participation à l'effort de construction	26	28
Autres impôts et taxes	22	30
TOTAL	634	688

Le poste « impôts locaux » comprend essentiellement la Contribution Economique Territoriale (2 millions d'euros). Depuis 2011, en application des dispositions de la loi postale n° 2010-123 du 10 février 2010, La Poste bénéficie d'un abattement sur cette contribution dont le montant a été publié par voie de décret n° 2020-1829 le 31 décembre 2020.

Le poste « autres impôts et taxes » comprend essentiellement la Contribution Sociale de Solidarité (20 millions d'euros)

NOTE 4 Charges de personnel

Les charges de personnel se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Traitements, Primes et Indemnités	5 938	6 247
Cotisations de retraite fonctionnaires	509	561
Cotisations sociales	1 347	1 427
Prestations d'actions sociales	193	197
Autres charges de Personnel	56	139
Crédit Impôt Compétitivité Emploi	(1)	(1)
TOTAL	8 042	8 570

L'évolution des charges de personnel (- 535 millions d'euros) provient notamment de :

- la variation enregistrée sur le poste « traitements, primes et indemnités » (- 316 millions d'euros),
- la diminution constatée sur les cotisations de retraite fonctionnaires (- 52 millions d'euros) en raison de la baisse de l'effectif fonctionnaire,
- la variation enregistrée sur le poste « cotisations sociales » (- 81 millions d'euros), en lien principalement avec l'évolution des traitements.

Les effectifs s'établissent de la manière suivante (en équivalent agent / année) :

Effectifs	31/12/2020	31/12/2019
TOTAL	169 585	182 183

NOTE 5 Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations

Les dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements	229	305
Dotations sur charges à répartir	1	1
Dotations/reprises nettes sur dépréciations des éléments d'actifs	7	5
Dotations/reprises nettes sur provisions pour risques et charges	211	46
TOTAL	448	357

- La ventilation des dotations aux amortissements figure dans les notes 9 et 10 sur le bilan.
- La ventilation des dotations et reprises nettes sur dépréciations des éléments d'actifs figure dans la note 18.
- La ventilation des dotations et reprises aux provisions pour risques et charges figure dans la note 20.

NOTE 6 Résultat financier

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net de change	(4)	2
Résultat net des prêts, emprunts et autres titres immobilisés	(50)	(25)
Revenus des participations	208	488
Autres produits et charges financières	2	(45)
TOTAL	156	420

Le résultat financier au 31 décembre 2020 est principalement constitué :

- des revenus des participations qui se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Poste Immo	129	65
GeoPost	78	89
La Banque Postale	0	327
Autres	1	7
TOTAL	208	488

- du résultat net des emprunts (- 171 millions d'euros), des prêts (+ 121 millions d'euros), y compris instruments financiers associés.

NOTE 7 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Résultat des cessions d'immobilisations	(3)	18
Dotations nettes pour dépréciations et amortissements des immobilisations	(524)	-
Dotations nettes aux amortissements dérogatoires	(2)	6
Produits et charges exceptionnels divers	(11)	(6)
TOTAL	(540)	19

Les dotations nettes pour dépréciations et amortissements des immobilisations comptabilisées au 31 décembre 2020 concernent les immobilisations du Courrier (cf. faits marquants – 3. Dépréciation des actifs incorporels et corporels du Courrier).

NOTE 8 Impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Produits ou charges d'intégration fiscale	250	316
Produit ou charge net d'impôt	(25)	9
TOTAL	225	325

Au 31 décembre 2020, le résultat d'ensemble du groupe d'intégration fiscale La Poste est déficitaire. Le périmètre d'intégration fiscale comprend 143 filiales au 31 décembre 2020 (contre 127 au 31 décembre 2019).

Au titre de l'exercice 2020, le taux d'impôt sur les sociétés (IS) français de droit commun est de 28%. Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 250 millions d'euros, le taux d'IS est de 31% pour la fraction du bénéfice supérieur à 500 000 €.

La contribution sociale est égale à 3.3% de l'IS de référence diminué d'un abattement de 763 000 €.

Le produit d'intégration fiscale s'élève à 250 millions d'euros. Il correspond à la somme des charges d'impôt des filiales bénéficiaires membres du groupe d'intégration fiscale.

Le montant des déficits transmis au groupe par les filiales dans le cadre du régime d'intégration fiscale s'élève, au 31 décembre 2020, à 379 millions d'euros.

Dans le cadre des conventions d'intégration fiscale liant La Poste à ses filiales intégrées, il est stipulé que les filiales redevenant bénéficiaires conservent la faculté d'utiliser leurs déficits antérieurs reportables, nés pendant la période d'intégration fiscale, pour le calcul de la charge d'impôt due à la société mère. L'utilisation de ces déficits par les filiales génère une charge pour le Groupe au titre de l'exercice de consommation des dits déficits, dès lors que les filiales restent membres du groupe d'intégration.

La charge nette d'impôt de 25 millions d'euros correspond principalement aux crédits d'impôt de La Poste SA au titre de l'exercice et à la dépréciation de la créance de réduction d'impôt mécénat de La Poste en sa qualité de société mère de l'intégration fiscale, liée aux perspectives d'utilisation.

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Eléments entraînant un allègement de la dette future d'impôt		
- Différences temporaires		
dont :		
* Provisions pour préretraite et indemnités de départ en retraite	1 551	1 330
* Provisions non déductibles	565	55
* Swaps & assimilés	3	4
* Autres différences temporaires (dont écarts de conversion passif)	111	77
TOTAL	2 230	1 466
Eléments entraînant un accroissement de la dette future d'impôt		
- Poste Immo - Apport en sursis d'imposition	99	121
- Divers	79	32
TOTAL	178	153

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 9 Immobilisations incorporelles

9.1 Valeurs brutes

9.2 Amortissements et Dépréciations

Les flux d'immobilisations incorporelles et les amortissements et dépréciations correspondants s'établissent ainsi :

9.1 Valeurs brutes

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2019	Acquisitions	Sorties	Reclassements	Montants au 31/12/2020
Frais de recherche et développement	170	1	(26)	36	181
Concessions, brevets et droits similaires	55	3	-	1	59
Logiciels	1 063	7	(11)	62	1 121
Droits au bail	10	-	-	-	10
Fonds de commerce	3	-	-	-	3
Immobilisations incorporelles en cours	169	128	(4)	(99)	194
TOTAL	1 470	139	(41)	-	1 568

La colonne « reclassements » correspond aux immobilisations mises en service au cours de l'exercice.

9.2 Amortissements et Dépréciations

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2019	Dotations	Diminutions	Reclassements	Montants au 31/12/2020
Frais de recherche et développement	101	37	(26)	-	112
Concessions, brevets et droits similaires	54	1	-	-	55
Logiciels	939	95	(10)	-	1 024
Droit au bail	10	-	-	-	10
Autres immobilisations incorporelles	1 104	133	(36)	-	1 201
Dépréciation de fonds de commerce	2	-	-	-	2
Dépréciation des autres immobilisations incorporelles	4	239	(41)	-	202
TOTAL	1 110	372	(77)	-	1 405

Les frais de recherche et de développement passés en charges sur l'exercice 2020 s'élèvent à 53 millions d'euros.

NOTE 10 Immobilisations corporelles

10.1 Valeurs brutes

10.2 Amortissements et Dépréciations

Les flux d'immobilisations corporelles et les amortissements et dépréciations correspondants s'établissent ainsi :

10.1 Valeurs brutes

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2019	Acquisitions	Sorties	Reclassements	Montants au 31/12/2020
Terrains	57	-	(3)	-	54
Constructions	225	-	(12)	5	218
Terrains et Constructions	282	-	(15)	5	272
Installations techniques, matériel et outillage	1 488	33	(22)	60	1 559
Matériel de transport	78	1	(1)	-	78
Matériel informatique	462	49	(18)	1	494
Autres immobilisations corporelles	1 577	27	(25)	7	1 586
Immobilisations corporelles en cours	57	87	-	(72)	72
Autres immobilisations corporelles	3 662	197	(66)	(5)	3 788
TOTAL	3 944	197	(81)	-	4 060

10.2 Amortissements et Dépréciations

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2019	Dotations	Diminutions	Reclassements	Montants au 31/12/2020
Constructions	161	6	(12)	-	155
Installations techniques, matériel et outillage	1 243	56	(22)	-	1 277
Matériel de transport	66	6	(1)	-	71
Matériel informatique	396	37	(17)	-	416
Autres immobilisations corporelles	1 232	76	(22)	-	1 286
Autres immobilisations corporelles	3 098	181	(74)	-	3 205
Dépréciations des terrains et constructions	1	-	-	-	1
Dépréciations des autres immobilisations corporelles	-	285	(33)	-	252
TOTAL	3 099	466	(107)	-	3 458

NOTE 11 Immobilisations financières

Ce poste se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2019	augmentation	diminution	31/12/2020
Titres de participation	8 159	4 184	(1 971)	10 372
Dépréciations sur titres de participation	(63)	(22)	-	(85)
Titres de participation nets	8 096	4 163	(1 971)	10 288
Prêts intra-groupe	4 396	1 815	(1 085)	5 126
Autres prêts	58	1	(3)	56
Dépréciations sur prêts	(32)	-	23	(9)
Prêts nets	4 422	1 816	(1 065)	5 173
Autres immobilisations financières	12	-	(4)	8
Autres immobilisations financières nettes	12	-	(4)	8
TOTAL	12 530	5 979	(3 040)	15 469

Les participations de La Poste sont majoritairement regroupées au sein des sociétés holding GeoPost, Poste Immo, La Banque Postale et Véhiposte dont La Poste détient la totalité du capital.

- Les principales variations enregistrées sur les titres de participation de La Poste proviennent :
 - ✓ des opérations en lien avec la création du grand pôle financier public (cf. faits marquants),
 - ✓ de l'augmentation de capital de Docaposte de 145 millions d'euros, souscrite par La Poste, avec incorporation au capital de Docaposte d'une partie des créances long terme de La Poste SA pour 126 millions d'euros et apport du solde en numéraire pour 19 millions d'euros,
 - ✓ de l'augmentation de capital de Viapost de 90 millions d'euros, souscrite par La Poste, avec incorporation au capital de Viapost des créances long terme de La Poste SA pour 66 millions d'euros et apport du solde en numéraire pour 24 millions d'euros.
 - ✓ de l'augmentation de capital de GLPU souscrite par La Poste pour 9,6 millions d'euros et de l'acquisition de titres GLPU auprès de GeoPost pour 2,7 millions d'euros
- La dépréciation des titres de participation concerne les filiales Viapost, Mediapost Holding, Somepost et Sofrepost.

Le poste « prêts » se compose majoritairement de prêts accordés par La Poste à ses filiales.

- Les évolutions constatées sur les prêts intra-groupe à fin décembre 2020 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Augmentation	Diminution
Poste Immo	735	560
GeoPost	722	111
Véhiposte SAS	120	128
Docaposte	100	124
Viapost		66
La Poste Nouveaux Services	36	-
La Poste Silver	22	3
Mediapost SAS	9	4
Fluow	3	-
La Poste Global Mail	-	9
Armadillo Holding GmbH	-	6
Asendia Holding	-	2
Neolog	-	2
Variation des intérêts courus non échus	69	71
TOTAL	1 815	1 085

- La dépréciation sur prêts concerne ceux octroyés aux organismes de construction de logements conventionnés (inclus dans le poste « autres prêts »).

La répartition des prêts et autres immobilisations financières par échéance est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2020	Échéance			31/12/2019
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Titres de participation	10 372	-	-	10 372	8 159
Prêts bruts	5 182	590	1 270	3 322	4 454
Autres immobilisations financières	8	-	8	-	12
TOTAL	15 562	590	1 278	13 694	12 625

NOTE 12 Stocks et encours de production

(en millions d'euros)	31/12/2020			31/12/2019
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	
Stocks de matières premières, fournitures, marchandises et autres approvisionnements	133	(1)	132	83
Stocks de produits finis et intermédiaires	13	-	13	13
TOTAL	146	(1)	145	96

NOTE 13 Créances et dettes d'exploitation

13.1 Créances d'exploitation

13.2 Dettes d'exploitation

13.1 Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation se ventilent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2020	Échéance			31/12/2019
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Créances clients et comptes rattachés	1 250	1 250	-	-	1 021
Créances sur opérations du courrier international	908	908	-	-	869
Dépréciation des créances clients	(35)	(35)	-	-	(26)
Créances clients et comptes rattachés	2 122	2 122	-	-	1 865
Créances sociales et fiscales	310	310	-	-	238
Dépréciation des créances sociales et fiscales	(29)	(29)	-	-	-
Autres créances d'exploitation	57	57	-	-	56
Autres créances	338	338	-	-	294
TOTAL	2 460	2 460	-	-	2 159

Les créances sociales et fiscales intègrent notamment la Subvention Presse pour un montant de 50 millions d'euros.

13.2 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation se ventilent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2020	Échéance			31/12/2019
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 103	1 103	-	-	911
Dettes sur opérations du courrier international	365	365	-	-	361
Dettes fiscales et sociales	1 076	1 076	-	-	1 291
Autres dettes d'exploitation	815	815	-	-	627
TOTAL	3 359	3 359	-	-	3 190

Les créances et les dettes sur opérations du courrier international sont détenues essentiellement envers les opérateurs postaux étrangers au titre des frais terminaux. Les frais terminaux sont des produits qui visent à rémunérer les prestations rendues par les offices postaux pour traiter le courrier venant des autres opérateurs étrangers.

NOTE 14 Produits à recevoir et charges à payer

14.1 Actif

14.2 Passif

14.1 Actif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2020		31/12/2019	
		Produits	Solde	Produits	Solde
		à recevoir	bilan	à recevoir	bilan
Prêts intra-groupe	11	67	5 126	69	4 396
Autres immobilisations financières	11	-	8	-	12
Créances clients et comptes rattachés	13	121	1 250	80	1 021
Autres créances courrier international	13	784	908	761	869
Créances sociales et fiscales	13	84	310	80	238
Autres créances d'exploitation	13	24	57	24	56
TOTAL		1 080		1 013	

14.2 Passif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2020		31/12/2019	
		Charges	Solde	Charges	Solde
		à payer	bilan	à payer	bilan
Dettes financières	21	95	8 818	84	6 991
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13	894	1 103	721	911
Autres dettes courrier international	13	311	365	306	361
Dettes fiscales et sociales	13	641	1 076	739	1 291
Autres dettes d'exploitation	13	265	815	192	627
TOTAL		2 207		2 042	

Les charges à payer des dettes sociales et fiscales comprennent majoritairement la charge à payer pour congés payés (227 millions d'euros charges incluses au 31 décembre 2020 contre 251 millions d'euros au 31 décembre 2019).

NOTE 15 Débiteurs et créditeurs divers

Ce poste se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes courants	113	454	260	183
Créances / dettes vis-à-vis de La Banque Postale	2	72	3	32
Autres débiteurs / créditeurs divers	56	32	54	38
TOTAL	171	558	317	253

La situation des comptes courants représente la position de La Poste dans le cadre de la centrale de trésorerie mise en place avec les filiales du Groupe.

Les créances et dettes vis-à-vis de La Banque Postale sont générées au titre de l'activité industrielle et commerciale de La Poste.

Le solde des autres débiteurs se compose essentiellement :

- de débiteurs externes, à hauteur de 29 millions d'euros ;
- de primes d'émission sur emprunts à hauteur de 16 millions d'euros ;
- et de charges à répartir sur frais d'émission sur emprunts à hauteur de 11 millions d'euros.

Le solde des autres créditeurs se compose pour l'essentiel :

- d'encaissements pour compte de tiers à reverser (26 millions d'euros en 2020 contre 28 millions d'euros en 2019) qui correspondent à des ventes réalisées par La Poste pour le compte de tiers (opérateurs de téléphonie, Chronopost, etc...) ;
- de la part non libérée de la souscription dans les fonds XAnge Digital 3 pour 6 millions d'euros et XPansion 2 pour 1 million d'euros.

NOTE 16 Comptes de régularisation

16.1 Actif
 16.2 Passif

16.1 Actif

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Ecart de conversion - actif ⁽¹⁾	73	30
Charges constatées d'avance	36	38
Autres opérations	18	15
TOTAL	127	83

Les charges constatées d'avance se composent essentiellement :

- de charges constatées d'avance sur soultes, liées à l'emprunt obligataire, pour 11 millions d'euros (contre 14 millions d'euros au 31 décembre 2019) ;
- de charges constatées d'avance d'exploitation pour 22 millions d'euros (20 millions d'euros au 31 décembre 2019), correspondant majoritairement aux loyers immobiliers facturés d'avance.

16.2 Passif

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Ecart de conversion - passif ⁽¹⁾	73	31
Produits constatés d'avance	160	149
TOTAL	233	180

Les produits constatés d'avance se composent :

- de produits constatés d'avance sur soultes, liés à l'emprunt obligataire, pour 4 millions d'euros (contre 5 millions au 31 décembre 2019) ;
- de produits constatés d'avance d'exploitation pour 156 millions d'euros (contre 144 millions d'euros au 31 décembre 2019).

⁽¹⁾ Les écarts de conversion concernent principalement les emprunts ; en effet, les emprunts en devises sont adossés à des swaps permettant de couvrir intégralement le risque de change.

NOTE 17 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Ce poste se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs mobilières de placement	450	650
Dépréciation sur valeurs mobilières de placement	(1)	(1)
Valeurs mobilières de placement	449	649
Disponibilités	2 661	2 223
Caisse	4	4
TOTAL	3 114	2 876

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de placements à court terme, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

- Au 31 décembre 2020, elles sont constituées uniquement de FCP pour 450 millions d'euros.
- Le montant des moins-values latentes constatées au 31 décembre 2020 sur les lignes de VMP s'élève à 0,3 million d'euros (contre 0,7 million d'euros au 31 décembre 2019).

Les disponibilités se composent :

- des placements de trésorerie (comptes/dépôts à terme), dont l'encours s'élève à 1 202 millions d'euros au 31 décembre 2020 (contre 1 478 millions d'euros au 31 décembre 2019).
- des comptes bancaires et valeurs à encaisser, pour 1 459 millions d'euros au 31 décembre 2020 (contre 745 millions d'euros au 31 décembre 2019).

NOTE 18 Dépréciations d'actifs

Les dépréciations d'actifs ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice 2020 :

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2019	Dotations 2020	Reprises 2020		Montants au 31/12/2020
			utilisées	non utilisées	
Immobilisations incorporelles	6	239	(41)	-	204
Immobilisations corporelles	1	285	(33)	-	253
Dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	7	524	(74)	-	457
Titres de participation	63	22	-	-	84
Prêts	31	-	(23)	-	9
Dépréciations des immobilisations financières	94	22	(23)	-	93
Stocks et encours	1	1	(1)	-	1
Créances clients et comptes rattachés	26	16	(1)	(5)	36
Créances sociales et fiscales	-	29	-	-	29
Débiteurs divers	19	1	(3)	(1)	16
Valeurs mobilières de placement	1	1	(1)	-	1
Dépréciations des actifs circulants	47	48	(6)	(6)	83
TOTAL	148	594	(103)	(6)	633

Les dépréciations des actifs sont constituées selon les principes définis dans le paragraphe G des « règles et méthodes comptables ».

Les dotations et reprises relatives aux dépréciations de la période se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	Dotations				Reprises			
	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Impôt sur les bénéfices	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Impôt sur les bénéfices
Immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	524	-	(4)	-	(69)	-
Titres de participation	-	22	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	(23)	-	-
Stocks et encours	1	-	-	-	(1)	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	16	-	-	-	(6)	-	-	-
Créances sociales et fiscales	-	-	-	29	-	-	-	-
Débiteurs divers	1	-	-	-	(4)	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	1	-	-	-	(1)	-	-
TOTAL	18	23	524	29	(16)	(24)	(69)	-
TOTAL GENERAL		594				(109)		

NOTE 19 Fonds propres

L'évolution des capitaux propres s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total Capitaux Propres
Situation au 31/12/2018	3 800	900	568	986	70	6 323
Affectation du résultat			4		(4)	-
Distribution de dividendes				(133)	(66)	(199)
Résultat de la période					(83)	(83)
Situation au 31/12/2019	3 800	900	572	853	(83)	6 042
Augmentation de capital	1 565	403				1 968
Affectation du résultat				(83)	83	-
Résultat de la période					(1 546)	(1 546)
Situation au 31/12/2020	5 365	1 303	572	770	(1 546)	6 463

Au 31 décembre 2020, le capital social de La Poste s'élève à 5,365 milliards d'euros, divisé en 2 682 425 682 actions ordinaires d'un nominal de 2 euros chacune. Il est détenu par la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 66 % et l'Etat à hauteur de 34 %.

La variation du capital social et des primes liées au capital résulte de l'opération de création d'un grand pôle financier public (cf. faits marquants).

En 2020, La Poste a décidé d'affecter la perte de l'exercice 2019, d'un montant de 83,5 millions d'euros, en totalité en report à nouveau.

Les autres fonds propres :

La Poste a procédé le 3 mai 2018 à l'émission de titres de dette hybride perpétuelle pour un montant de 750 millions d'euros.

NOTE 20 Provisions pour Risques et Charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Montants au	Dotations	Reprises 2020		Montants au
	31/12/2019	2020	utilisées	non utilisées	31/12/2020
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	940	526	(391)	-	1 075
IDR des contractuels	391	86	-	-	477
Congés de longue maladie et de longue durée / congés bonifiés / CET	345	20	(8)	-	357
Risques juridiques	25	1	-	(3)	23
Remise en état	14	-	(13)	-	1
Litiges sociaux	35	11	(4)	(10)	32
Sinistres	21	11	(8)	(2)	22
Autres provisions pour risques et charges	31	9	(7)	(7)	26
TOTAL	1 802	664	(431)	(22)	2 013
Amortissement dérogatoires	40	7	(5)	-	42

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des provisions au titre des dispositifs d'aménagement de fin de carrière des fonctionnaires et des Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) des contractuels sont décrites dans la note 24.

Les provisions pour risques juridiques sont relatives à des litiges portés devant les juridictions administratives, civiles ou commerciales.

La provision pour remise en état est destinée à couvrir les pertes sur restitution des véhicules faisant l'objet d'un contrat de location avec la société Véhiposte.

Les provisions pour litiges sociaux concernent tous les litiges salariaux (prud'hommes, etc...) ainsi que le risque de redressement URSSAF.

L'échéancier des provisions pour risques et charges au 31 décembre 2020 est le suivant :

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2020	Période N+1	Période N+2	Période N+3	Période N+4	Période N+5
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	1 075	396	320	206	105	48
IDR des contractuels	477	19	10	11	13	424
Congés de longue maladie et de longue durée / congés bonifiés / CET	357	183	90	80	4	-
Risques juridiques	23	15	-	-	8	-
Remise en état	1	1	-	-	-	-
Litiges sociaux	32	24	4	2	2	-
Sinistres	22	4	11	2	3	2
Autres provisions pour risques et charges	26	12	6	5	2	1
TOTAL	2 013	654	441	306	137	475

Les dotations et reprises de la période se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	Dotations			Reprises		
	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	526	-	-	(391)	-	-
IDR des contractuels	86	-	-	(0)	-	-
Congés de longue maladie et de longue durée / congés bonifiés / CET	20	-	-	(8)	-	-
Risques juridiques	1	-	-	(3)	-	-
Remise en état	-	-	-	(13)	-	-
Litiges sociaux	11	-	-	(14)	-	-
Sinistres	11	-	-	(10)	-	-
Autres provisions pour risques et charges	7	2	-	(11)	(3)	-
TOTAL	662	2	-	(450)	(3)	-
TOTAL GENERAL		664			(453)	
Amortissements dérogatoires	-	-	7	-	-	(5)

NOTE 21 Dettes financières

Les dettes financières se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires hors ICNE	7 750	5 950
Autres emprunts hors ICNE	470	470
Intérêts courus non échus	76	64
Emprunts	8 296	6 484
Bons LA POSTE hors ICNE	53	54
Intérêts courus non échus	20	20
Bons LA POSTE	73	74
Dépôts et cautionnements reçus	54	96
Emprunts court terme	300	300
Comptes bancaires et valeurs à décaisser	95	37
TOTAL	8 818	6 991

La variation des emprunts est liée pour l'essentiel aux échéances et aux nouvelles émissions intervenues sur l'exercice (cf. faits marquants).

L'échéancier des dettes financières (hors comptes bancaires et valeurs à décaisser) se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Échéance < 1 an		Échéance de 1 an à 5 ans		Échéance > 5 ans		Total	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires hors ICNE	1 000	-	2 750	3 000	4 000	2 950	7 750	5 950
Autres emprunts hors ICNE	-	-	-	-	470	470	470	470
Bons La Poste hors ICNE	53	54	-	-	-	-	53	54
Dépôts et cautionnements reçus	31	73	24	23	-	-	54	96
Emprunts court terme hors ICNE	300	300	-	-	-	-	300	300
Intérêts courus non échus	96	84	-	-	-	-	96	84
TOTAL	1 480	511	2 774	3 023	4 470	3 420	8 723	6 954

La variation des emprunts, hors intérêts courus non échus, est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31/12/2020
Emprunts	6 420	1 800	-	-	8 220

La ventilation des emprunts par nature de taux au 31 décembre 2020 est la suivante :

(en millions d'euros)	Structure de la dette avant incidence des swaps de taux		Incidence des swaps de taux de variabilisation Montants	Structure de la dette après incidence des swaps de taux	
	Montants	%		Montants	%
Emprunts à taux fixe	8 220	100%	-	8 220	100%
Emprunts à taux variable	-	0%	-	-	0%
TOTAL des emprunts	8 220	100%	-	8 220	100%

La répartition des emprunts par devise au 31 décembre 2020 est la suivante :

(en millions d'euros)	Structure de la dette avant incidence des swaps de devises		Incidence des swaps de devises Montants	Structure de la dette après incidence des swaps de devises	
	Montants	%		Montants	%
Euro	7 750	94%	470	8 220	100%
Dollar américain	470	6%	(470)	-	0%
TOTAL des emprunts	8 220	100%	-	8 220	100%

Prime d'émission sur emprunt obligataire

Les primes d'émission non amorties résultant de la différence entre le montant perçu à l'émission et le prix de remboursement s'élèvent pour l'ensemble des emprunts obligataires à 16 millions d'euros (primes payées) au 31 décembre 2020, contre 12 millions d'euros (primes payées) au 31 décembre 2019.

Bons La Poste

Ce poste représente la dette de La Poste en matière de Bons d'Epargne. L'encours décroît du fait des remboursements des bons La Poste dont l'intégralité est arrivée à échéance.

Dépôts et cautionnements reçus

Ce poste est principalement constitué des dépôts de garantie de collatéralisation, reçus dans le cadre des opérations de couverture pour 31 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 73 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Emprunts court terme

En 2020, La Poste a procédé à l'émission de nouveaux billets de trésorerie. Au 31 décembre 2020, l'encours des billets de trésorerie s'élève à 300 millions d'euros.

NOTE 22 Informations concernant les transactions avec les parties liées

Relations avec l'Etat et les entreprises du secteur public

• Relations avec l'État

Depuis la loi du 10 février 2010, confirmant les dispositions de la loi de juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications, La Poste est une société anonyme placée sous la tutelle du ministre de l'Économie et des Finances, et soumise au contrôle économique et financier de l'État, et aux procédures de contrôle de la Cour des Comptes et du Parlement.

Les engagements de La Poste et de l'État ont été redéfinis par le « Contrat d'entreprise 2013-2017 » approuvé par le Conseil d'Administration du Groupe du 22 Avril 2013 et signé par l'ensemble des parties prenantes le 01 juillet 2013.

Ce contrat pose les principes suivants :

- le maintien d'un large périmètre de missions de service public dévolues à La Poste : service universel postal, transport et distribution de la presse, accessibilité bancaire et aménagement du territoire avec pour ces trois dernières le maintien du principe d'une compensation des coûts ;
- une trajectoire de qualité de service encore renforcée ;
- des missions adaptées aux attentes des usagers et à l'évolution des technologies ;
- la mise en place d'engagements citoyens en faveur du développement des territoires et des entreprises, des plus démunis, du développement de la société numérique et dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise.

Un nouveau contrat d'entreprise entre La Poste et l'État, pour la période 2018-2022, a été approuvé par le Conseil d'Administration du Groupe le 19 décembre 2017 et signé le 16 janvier 2018. Ce contrat s'inscrit dans la continuité du contrat précédent, et vise à pérenniser et moderniser l'exercice des quatre missions de service public de La Poste. Ces missions bénéficient du soutien de l'État, en contrepartie du respect par La Poste d'indicateurs de qualité ambitieux.

Par ailleurs, ce contrat développe la démarche des engagements citoyens en faveur du développement de la société numérique, des services de proximité, et du développement durable et responsable.

La loi de régulation postale du 20 mai 2005 a confié à l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) le pouvoir d'encadrer, sur une base pluriannuelle, les tarifs des prestations du service universel du courrier, après examen des propositions de La Poste. Cette loi confirme et précise par ailleurs la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste.

• Relations avec la Caisse des Dépôts et Consignations

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Mixte de La Poste du 4 mars 2020 d'augmenter le capital de La Poste de 1,565 milliards d'euros, la Caisse des Dépôts et Consignations détient 66 % du capital de La Poste.

• Relations avec les entreprises du secteur public

Le groupe La Poste réalise des transactions courantes avec des entreprises du secteur public. Ces transactions sont réalisées à des conditions de marché.

Relations avec les sociétés du périmètre de consolidation

- Les transactions réalisées entre les sociétés du périmètre de consolidation sont effectuées à des conditions de marché.
- Les entreprises considérées comme étant liées à La Poste sont celles incluses par intégration globale, dans le périmètre de consolidation du groupe La Poste.

ENGAGEMENTS HORS-BILAN

NOTE 23 Instruments financiers dérivés

Couverture de la dette

(en millions d'euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	Notionnel	Juste Valeur	Notionnel	Juste Valeur
Opérations de couverture	1 726	29	1 739	71
Opérations en position ouverte isolée				
TOTAL	1 726	29	1 739	71

Couverture de la dette

Les instruments financiers utilisés par La Poste sont présentés selon leur intention de gestion.

Les swaps de couverture utilisés dans le cadre de la gestion financière concernent les opérations de maîtrise de la charge de la dette de La Poste.

Conformément aux principes comptables du groupe, les swaps en position ouverte isolée, en lien avec la dette obligataire de La Poste, font l'objet le cas échéant d'une provision destinée à couvrir la moins-value latente sur instrument financier.

La mise en œuvre du règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015 a conduit La Poste à requalifier son portefeuille d'instruments financiers en opérations de couverture.

Au 31 décembre 2020, ces opérations sont réalisées exclusivement avec La Banque Postale et la Société Générale.

Les prêts en devises font l'objet d'une couverture par des contrats d'échange de conditions de devises.

Autres opérations de couverture

La Poste a réalisé des opérations d'achats et de ventes à terme de devises, notamment sur la livre sterling.

Au 31 décembre 2020, les opérations à terme non encore dénouées sur la livre sterling se traduisent par un engagement réciproque de 6,7 millions d'euros.

Opérations en position ouverte isolée

La Poste a procédé à une opération de vente à terme de dollars de Singapour pour 150 millions de SGD à échéance 31/03/2021, contre-valorisés pour 92 millions d'euros.

Cette opération est comptabilisée en position ouverte isolée.

Aucune provision n'est comptabilisée au 31/12/2020 en lien avec cette opération.

Gestion du risque de contrepartie

Les opérations de marché ne sont réalisées qu'avec des banques ou des institutions de premier plan en termes de notation et dans la limite des autorisations fixées par la Direction générale pour chaque contrepartie.

NOTE 24 Engagements envers le Personnel

- 24.1 Méthodes d'évaluation
- 24.2 Principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation de l'ensemble des engagements envers le personnel
- 24.3 Régime de retraite des agents fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste
- 24.4 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages assimilés
- 24.5 Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste
- 24.6 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière du personnel
- 24.7 Autres avantages long terme
- 24.8 Compte Personnel de Formation

L'ensemble des informations relatives aux engagements postérieurs à l'emploi ou long terme envers le personnel de La Poste est regroué dans la présente note.

Le tableau ci-dessous récapitule le traitement comptable des différents dispositifs existants :

	Bilan		Hors bilan	
	2020	2019	2020	2019
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages assimilés			X	X
Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste	X	X		
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière du personnel	X	X		
Autres avantages long terme (absences rémunérées)	X	X		

24.1 Méthodes d'évaluation

Avantages postérieurs à l'emploi et à long terme

Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19 révisée. Des évaluations actuarielles ont lieu chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions, etc...) et spécifiques à La Poste (taux de turnover, taux de mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires, etc...).

24.2 Principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation de l'ensemble des engagements envers le personnel

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation bruts retenus au titre de l'exercice 2020, en référence aux obligations privées de première catégorie de la zone euro sont les suivants :

Durée des engagements	5 ans	20 ans
Taux d'actualisation (zone euro)	-0,1 %	0,6 %

Taux d'inflation

Le taux d'inflation utilisé pour l'évaluation des engagements envers le personnel au 31 décembre 2020 est de 2 % (taux identique au 31 décembre 2019).

Evolution des pensions et des rémunérations

Les pensions évoluent au même rythme que l'inflation. Les évolutions sur longue période retenues pour les traitements et les salaires sont basées sur une hypothèse raisonnable par rapport à l'inflation.

24.3 Régime de retraite des agents fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste

Description de l'obligation qui incombe à La Poste

L'article 150 de la loi de finances rectificative (LFR) pour 2006, publiée au Journal Officiel le 31 décembre 2006, organise le régime de financement des retraites des fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste. Ce régime modifie le dispositif antérieur de manière à placer progressivement La Poste en situation d'équité concurrentielle.

La réforme mise en place en décembre 2006, approuvée par la Commission européenne en 2007, comporte :

- la mise en place d'une contribution employeur de retraite à caractère libératoire à compter du 1er janvier 2006. Ce taux a été progressivement abaissé pour rejoindre en 2010 un taux dit « d'équité concurrentielle », soit un niveau égalisant les charges sociales et fiscales obligatoires assises sur les salaires entre La Poste et les autres entreprises appartenant au secteur postal et au secteur bancaire. Sur la période 2006-2009, la loi avait fixé un taux complémentaire (16,3% en 2006, 6,8% en 2007, 3,7% en 2008, 1,3% en 2009) qui s'ajoutait au taux d'équité concurrentielle ;
- la délégation à l'Etablissement Public National de Financement des Retraites de La Poste (EPNFRLP), préalablement créée par décret du 19 décembre 2006, de la mission d'assurer la centralisation et la répartition des flux de financement des retraites des fonctionnaires de La Poste entre l'Etat, La Poste et les autres organismes éventuellement concernés. En effet, l'EPNFRLP est chargé de négocier des conventions financières prévues au titre II du livre II et au titre II du livre IX du Code de la Sécurité Sociale ;
- le versement en 2006 par La Poste à cet établissement public d'une contribution forfaitaire exceptionnelle d'un montant de 2 milliards d'euros.

Depuis le 1er janvier 2015 le versement des cotisations de La Poste est effectué auprès du Centre d'Action Sociale (CAS pensions) suite à la dissolution de l'Etablissement Public National de Financement des Retraites de La Poste par décret 2015 -1742 du 23 décembre 2015.

Avec la mise en place de ce régime, et compte tenu du caractère libératoire de la contribution employeur, aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes de La Poste au titre des retraites des fonctionnaires.

24.4 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages assimilés

Les engagements relatifs à d'autres avantages versés postérieurement à l'emploi sont :

- des prestations d'action sociale accordées aux retraités fonctionnaires ;
- une prime de fidélité accordée aux retraités qui domicilient leur pension sur un compte ouvert à La Banque Postale ;
- divers engagements d'allocations.

Evaluation de l'engagement

Le montant total des engagements relatifs aux avantages postérieurement à l'emploi est estimé à 397 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 388 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Conformément à l'option offerte par l'article L123-13 du Code de Commerce, il n'est pas constitué de provision au titre de ces avantages versés postérieurement à l'emploi.

24.5 Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste

Description des dispositifs existants

L'agent quittant La Poste pour bénéficier d'une pension de retraite reçoit une indemnité de départ dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire de fin de carrière.

Montant comptabilisé au Bilan

Le montant de la provision comptabilisée au titre des indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste (et apparaissant dans le poste « Provisions pour risques et charges » au passif du bilan) est de 476 millions d'euros au 31 décembre 2020 (391 millions d'euros au 31 décembre 2019).

24.6 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière du personnel

• Temps Partiel aménagé senior (TPAS) :

Le personnel de La Poste peut bénéficier, dans certaines conditions, d'un dispositif intitulé Temps Partiel Aménagé Sénior (TPAS). Il est proposé à certaines personnes qui remplissent des conditions d'âge (fonctionnaires et agents contractuels), et d'ancienneté. Ce dispositif a été mis en place en 2011, et ses caractéristiques sont adaptées chaque année aux conditions démographiques et économiques de l'entreprise, ainsi qu'aux dispositions législatives concernant les retraites.

Montant comptabilisé au Bilan

Le montant de la provision comptabilisée à ce titre (et apparaissant dans le poste « Provisions pour risques et charges » au passif du bilan) est de 1 075 millions d'euros au 31 décembre 2020 (940 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Cette provision correspond aux personnes qui ont adhéré au dispositif à la date de clôture. Aucune provision n'est comptabilisée au titre des adhésions potentielles futures, qui sont estimées à 537 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les modalités de mise en œuvre du dispositif de TPAS, reconduites en 2019 jusqu'au 31 mars 2021, sont prolongées du 1er avril 2021 au 30 juin 2022, y compris pour l'ASFC (allocation spéciale de fin de carrière).

Les principales caractéristiques de ce dispositif sont les suivantes :

- Concernant l'âge d'entrée dans le dispositif :
 - ✓ Jusqu'au 30 juin 2021, l'entrée dans le dispositif peut s'effectuer à partir de 56 ans (fonctionnaires et salariés sédentaires) ou 53 ans (fonctionnaires du service actif), pour les personnes exerçant une fonction comportant des facteurs de pénibilité, ou ayant exercé dans le passé une telle fonction pendant au moins 10 ans.
Les personnes n'exerçant pas une fonction comportant des facteurs de pénibilité peuvent bénéficier de ce dispositif à compter de 57 ans (fonctionnaires et salariés sédentaires) ou à compter de 54 ans (fonctionnaires du service actif).
 - ✓ A compter du 1er juillet 2021, les âges minimum d'accès seront décalés :
 - de 3 mois pour les fonctions à caractère de pénibilité
 - de 6 mois pour les autres fonctions
- Ce dispositif est ouvert aux personnels, fonctionnaires et salariés en contrat à durée indéterminée, en activité à La Poste et comptant au moins dix ans d'ancienneté, pour une entrée dans le dispositif jusqu'au 31 mars 2021, et au moins quinze ans d'ancienneté, pour une entrée au-delà.
- La durée de présence dans le dispositif est fixée de façon définitive dès l'origine. Cette durée est au minimum de un an, et l'âge maximum à la fin du dispositif correspond à l'âge légal d'ouverture des droits à pension.
- Pendant la durée du dispositif, le fonctionnaire ou salarié est en position administrative de temps partiel à 70%, avec une diminution proportionnelle de sa rémunération.
- L'activité pendant la durée du dispositif est aménagée et répartie entre une période d'activité opérationnelle, et une période d'activité « appui, soutien et conseil ».
- Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des personnels de La Poste remplissant les conditions ci-dessus.

Une modalité de TPAS dédié à l'Economie Sociale et Solidaire est reconduite pour les postières et postiers qui souhaitent mettre leur expérience au service d'une association.

Outre les conditions requises pour accéder au dispositif de temps partiel aménagé sénior déjà mentionnées ci-dessus, l'accès à ce dispositif est conditionné aux démarches suivantes :

- obtenir l'accord préalable du chef de service,
- faire acte de candidature auprès d'un organisme d'accueil habilités par La Poste afin d'obtenir la validation de la candidature et la définition de la mission qui sera attribuée à l'agent au sein de cet organisme,
- établir une convention de mise à disposition entre La Poste et l'organisme d'accueil dans le cadre du mécénat de compétences.

24.7 Autres avantages long terme

Description des dispositifs existants

Il s'agit de dispositifs d'absences rémunérées :

- Compte Epargne Temps : dispositif permettant de reporter une partie des congés acquis non pris.
- Congés bonifiés : congés supplémentaires et prise en charge des frais de voyage concernant les fonctionnaires provenant ou en poste dans les DOM.
- Congés longue maladie : maintien total ou partiel du traitement des fonctionnaires atteints de certaines maladies graves.

Montant comptabilisé au Bilan

Le montant des engagements comptabilisés à ce titre (et apparaissant dans le poste « Provisions pour risques et charges » au passif du bilan) est de 357 millions d'euros au 31 décembre 2020 (345 millions d'euros au 31 décembre 2019). Ces provisions correspondent aux personnes bénéficiaires, à la date de clôture, d'un des dispositifs d'absences rémunérées, décrits ci-dessus.

24.8 Compte Personnel de Formation

Depuis le 1^{er} janvier 2015, Les droits acquis et non consommés par les salariés au titre du Droit individuel à la formation sont transférables dans le compte personnel de formation de chaque agent (loi 2014-288 du 5 mars 2014 applicable au 1^{er} janvier 2015).

NOTE 25 Autres engagements hors bilan

- 25.1 Engagements hors bilan reçus
- 25.2 Engagements hors bilan donnés

25.1 Engagements hors bilan reçus

a). Engagements hors bilan reçus liés au périmètre du groupe consolidé

Engagements reçus relatifs au capital de la société : néant

Engagements relatifs à des cessions de branche d'activité : néant

b). Engagements hors bilan reçus liés au financement de la société

Lignes de crédit reçues et non utilisées, et autres ressources de liquidité potentielles.

- La Poste a mis en place le 16 mars 2018 une nouvelle ligne de crédit renouvelable pour un montant de 1 milliard d'euros à 5 ans, pour laquelle elle a reçu un engagement de onze banques constituant un pool bancaire. La mise en place de ce nouveau crédit renouvelable fait suite à la résiliation du précédent crédit renouvelable mis en place en octobre 2011 auprès de neuf banques pour un montant de 650 millions. Cette nouvelle ligne n'a pas été mobilisée au 31 décembre 2020.
- L'autorisation de découvert obtenue en 2012 par La Poste auprès de La Banque Postale a fait l'objet d'un avenant en novembre 2017, qui porte le découvert autorisé de 300 millions d'euros à 400 millions d'euros. Cette autorisation de découvert est renouvelable tous les ans par tacite reconduction. Ce découvert n'a pas été utilisé au 31 décembre 2020.
- La Poste a obtenu une ligne de crédit renouvelable de 400 millions d'euros avec La Banque Postale pour une durée de 5 ans. La mise en place de cette nouvelle ligne de crédit fait suite à la résiliation du crédit renouvelable de 200 millions d'euros mis en place en 2009 avec La Banque Postale et renouvelée en 2018 par une nouvelle convention. Cette ligne n'a pas été mobilisée au 31 décembre 2020.

Instruments financiers conclus.

- Instruments financiers détenus et exerçables à une date postérieure à la date de clôture : néant

c). Engagements hors bilan reçus liés aux activités opérationnelles de la société

Garanties reçues lors de l'activité courante :

- Le montant total des avals, cautions et garanties reçus par La Poste dans le cadre de son activité courante s'élève au 31 décembre 2020 à 59 millions d'euros.
- Le montant des promesses de ventes d'immeubles pour des opérations devant se dénouer sur l'exercice à venir s'élève à 9 millions d'euros.
- Le montant des engagements reçus par La Poste de ses filiales au titre des locations immobilières (Géopost, Poste Immo, La Banque Postale) s'élève à 52 millions d'euros au 31 décembre 2020.

25.2 Engagements hors bilan donnés

a). Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du groupe consolidé

- Néant.

b). Engagements hors bilan donnés liés au financement de la société

Instruments financiers conclus :

- Instruments financiers détenus et exerçables à une date postérieure à la date de clôture : néant.

c). Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles de la société

Engagements de paiements des loyers futurs :

- Les engagements internes de La Poste auprès des sociétés du Groupe s'élèvent à 1 663 millions d'euros dont 1 339 millions d'euros au titre des locations immobilières (Poste Immo) et 324 millions d'euros au titre des locations de véhicules (Véhiposte).
- La Poste s'est engagée pour le paiement des baux externes au Groupe : le montant de cet engagement est égal à 342 millions d'euros.

Engagements divers :

- Les engagements divers de La Poste (achats de biens et prestations de services) s'élèvent à 228 millions d'euros.

Obligation d'emploi des travailleurs handicapés :

- La Poste et les organisations syndicales ont signé le 10 mai 2019 un accord national en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap (AGEFIPH). Cet accord, qui couvre la période 2019-2022, consacrerait 23 millions d'euros pour la qualité de vie au travail des postiers en situation de handicap. Au 31 décembre 2020, l'engagement résiduel s'élève à 12 millions d'euros.

Fonds de Logement Social

- La Poste et les organisations syndicales représentatives ont renouvelé en 2020 l'accord, précédemment signé le 30 mai 2017, sur la politique du logement social de La Poste, pour la période 2020-2022. Cet accord concerne l'achat de réservation de logements sociaux pour les postiers dans des programmes de construction de sociétés HLM. Le montant alloué à ce fonds s'élève à 20 millions d'euros sur la période.

Au 31 décembre 2020, l'engagement restant à ce titre est de 15 millions d'euros.

Crédit-bail : néant

Engagements d'investissement :

- Le montant des commandes à des fournisseurs d'immobilisations à fin 2020 est de 18 millions d'euros.

Engagements donnés au titre de dons et d'actions de mécénat :

- En juin 2016, La Poste s'est engagée à verser des fonds à La Fondation d'Entreprise La Poste, pour un montant total égal à 5 millions d'euros, sur la période allant de 2017 à 2021. Au 31 décembre 2020, cet engagement s'élève à 1 million d'euros.
- Les autres engagements de La Poste relatifs aux actions de mécénat s'établissent à 8 millions d'euros au 31 décembre 2020.

NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 26 Dotations et reprises des amortissements, dépréciations et provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dotations - Reprises du résultat d'exploitation	441	355
Dotations - Reprises du résultat financier	(2)	54
Dotations - Reprises du résultat exceptionnel	537	-
TOTAL	976	409

NOTE 27 Variation du Besoin en Fonds de Roulement

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Variation des stocks et encours	(49)	(1)
Variation des créances d'exploitation	(281)	(176)
Variation des dettes d'exploitation	247	(20)
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation	42	9
TOTAL	(41)	(188)

NOTE 28 Décaissements sur acquisitions d'immobilisations

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(139)	(140)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(198)	(198)
Variations des fournisseurs d'immobilisations	8	(21)
TOTAL	(329)	(359)

NOTE 29 Encaissements sur cessions et sorties d'immobilisations

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles et corporelles	9	52
Immobilisations financières	899	222
TOTAL	908	274

NOTE 30 Emissions d'Emprunts

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires	1 800	1 700
Billets de trésorerie	1 039	1 276
TOTAL	2 839	2 976

NOTE 31 Remboursements d'Emprunts

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires	-	(800)
Bons La Poste	(1)	(1)
Billets de trésorerie	(1 039)	(1 126)
TOTAL	(1 040)	(1 927)

NOTE 32 Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	3 114	2 876
Comptes bancaires créditeurs	(95)	(37)
Comptes courants filiales	(362)	48
TOTAL	2 657	2 888

NOTE 33 Tableau des Filiales et Participations

	Capital	Capitaux propres autres que Capital	% de capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société mère et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes 31/12/2020	Résultat au 31/12/2020	Dividendes encaissés par La Poste
				Valeur brute	Valeur nette					
<i>(en millions d'euros)</i>										
Renseignements détaillés sur les sociétés dont la valeur brute des titres excède 1 % du capital de La Poste :										
Filiales (détenues à plus de 50 %)										
Geopost 26, rue Guynemer 92130 Issy les Moulineaux	702	1 179	100%	1 240	1 240	2 689	-	64	138	78
La Banque Postale 115, rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06	6 585	1 593	100%	6 821	6 821	0	-	3 986	(410)	
Poste Immo 111, bd Brune 75618 Paris Cedex 14	1 471	59	100%	1 493	1 493	1 127	-	96	29	129
Mediapost SAS 19, rue de la Villette 69425 Lyon Cedex 3	24	50	100%	155	155	37	-	318	(43)	
Mediapost Holding 17, rue de la Vanne 92120 Montrouge	64	(48)	100%	64	42	4	-	0	(25)	
Docaposte 45-47, boulevard Paul Vaillant Couturier 94200 Ivry sur Seine	89	(5)	100%	281	281	440	-	7	(6)	
La Poste Telecom 855, avenue Roger Salengro 92370 Chaville	166	(267)	51%	67	67	0	-	294	(12)	
Viapost SAS 67, avenue de Fontainebleau 94270 Le Kremlin Bicêtre	16	3	100%	126	68	0	-	13	28	
Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
néant										
Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de La Poste :										
Filiales / Participations				126	122	779	-			1
Total				10 372	10 288	5 076				208

LA POSTE

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92 208 Neuilly-Sur-Seine Cedex
France

KPMG Audit
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'assemblée générale
LA POSTE
9 rue du Colonel Pierre Avia
75015 Paris

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LA POSTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas

fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des actifs immobilisés relatif à l'activité Courrier

Risque identifié

L'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) Courrier correspond à l'activité Courrier de La Poste. Celle-ci comprend des actifs incorporels (logiciels) et des actifs corporels (machines de traitement/tri, installations, matériels informatiques,...).

Ces immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût d'entrée puis amorties sur leur durée d'utilisation prévue par la Direction. Elles font l'objet d'un test de valeur, en cas d'indice de perte de valeur identifié par la Direction, pour déterminer une valeur recouvrable, donnant lieu, le cas échéant, à un ajustement de leur valeur nette comptable.

La valeur nette comptable de ces actifs a été intégralement dépréciée au 31 décembre 2020 après prise en compte d'une dépréciation nette d'un montant de 454 millions d'euros sur l'exercice 2020 (dont 252 M€ d'immobilisations corporelles et 202 M€ d'immobilisations incorporelles).

En effet, comme indiqué en note 3 « Incidences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 » des Faits Marquants de l'annexe, la crise sanitaire de la Covid 19 a entraîné une accélération de la diminution des volumes de l'activité Courrier en 2020, et dégradé les prévisions de chiffre d'affaires et de rentabilité pour les années futures. Dans ce contexte d'indices de perte de valeur, la Direction a mis en œuvre un test afin d'estimer la valeur recouvrable des actifs de l'UGT Courrier. Cette valeur est déterminée par la Direction en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés sur une durée de 5 ans, à laquelle s'ajoute une année terminale projetée à l'infini. Ces flux de trésorerie futurs correspondent, à date, à la meilleure estimation de la Direction compte tenu des orientations du nouveau plan stratégique.

Nous avons considéré que l'évaluation des actifs immobilisés dédiés à l'activité Courrier de La Poste est un point clé de l'audit en raison du caractère significatif de ces actifs et des dépréciations y afférentes, du degré de jugement entourant les prévisions et estimations de la Direction dans un contexte d'aléas et d'incertitudes liées à l'environnement économique, et de la sensibilité des évaluations aux hypothèses d'exploitation, économiques et financières.

Notre réponse

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie suivie avec les normes comptables applicables et examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation.

Nous avons notamment :

- examiné l'identification des indices de perte de valeur ;
- rapproché la valeur des actifs économiques nets testés des éléments comptables sous-jacents ;
- analysé les éléments composant la valeur comptable de l'UGT et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour l'estimation de la valeur recouvrable ;
- examiné le processus d'établissement des prévisions et apprécié la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les sources d'information à notre disposition, les réalisations observées, les données issues du processus budgétaire de la Direction du Courrier, et les orientations du nouveau plan stratégique ;
- étudié, avec l'aide de nos spécialistes internes, la méthodologie de calcul des valeurs recouvrables et apprécié le caractère raisonnable des hypothèses et paramètres d'évaluation retenus (taux d'actualisation, taux de croissance normatif) ;
- examiné les tests de sensibilité de la Direction aux variations de certains paramètres et hypothèses.

Enfin nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes sociaux 3 « Incidences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 » des Faits Marquants, II-G « Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles » et 18 « Dépréciations d'actifs ».

Valorisation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation représentent au 31 décembre 2020, 10 372 M€ en valeurs brutes et 10 288 M€ en valeurs nettes. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, sous déduction d'éventuelles provisions pour dépréciation.

Comme indiqué dans la note II.H « Titres de participation » de l'annexe aux comptes annuels, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est enregistrée à la date de clôture. La valeur d'inventaire est généralement déterminée par référence à la quote-part de capitaux propres éventuellement consolidés, de la filiale ou de l'ensemble considéré ou aux méthodes de flux de trésorerie futurs actualisés.

Au 31 décembre 2020, les titres de participation constituent un montant significatif des actifs de La Poste SA et leurs valeurs d'inventaire reposent en partie sur des estimations et requièrent l'exercice du jugement de la société. Nous avons donc considéré que leur valorisation constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables applicables, ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette méthodologie d'évaluation de la valeur d'inventaire.

Lorsque la valeur d'inventaire est déterminée par référence aux capitaux propres de la filiale ou de l'ensemble considéré, nous avons comparé la valeur d'inventaire des titres de participation avec le montant des quote-parts détenues dans les capitaux propres de la filiale ou de l'ensemble considéré.

Lorsque la valeur d'inventaire est déterminée par référence aux flux de trésorerie actualisés de la filiale ou de l'ensemble considéré, nous avons :

- comparé la valeur d'inventaire à celle issue des flux de trésorerie actualisés pour la filiale ou l'ensemble considéré ;
- apprécié la pertinence des hypothèses retenues par la société, notamment le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport à notre connaissance du contexte économique et d'activité, ainsi que la fiabilité du processus d'établissement des estimations de la société en analysant les différences significatives, le cas échéant, entre les prévisions et les réalisations sur l'année écoulée ;
- analysé la cohérence des paramètres retenus dans le calcul des taux d'actualisation et des taux de croissance appliqués aux estimations de flux de trésorerie.

Nous avons également contrôlé que la note II.H « Titres de participation », la note 11 « Immobilisations financières » et la note 33 « Tableaux des Filiales et Participations » de l'annexe aux comptes annuels, donnent une information appropriée.

Valorisation des dispositifs d'aménagement de fin de carrière

Risque identifié

La Poste dispose de plusieurs régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Parmi ces régimes, figurent les dispositifs de fin de carrière.

Dans les comptes annuels, l'engagement comptabilisé correspond aux coûts relatifs aux personnes ayant adhéré aux dispositifs à la clôture. Il représente un montant de 1 075 M€ au 31 décembre 2020. Les adhésions futures ne sont pas constatées en provisions mais sont mentionnées en engagements hors bilan dans l'annexe aux comptes annuels. Elles représentent 537 M€ au 31 décembre 2020.

L'évaluation de cet engagement et de la charge de l'exercice est décrite dans les notes II.P.3 « Dispositifs d'aménagement de fin de carrière » et 24.6 « Dispositifs d'aménagement de fin de carrière du personnel », de l'annexe aux comptes annuels et repose sur différentes hypothèses, notamment les coûts associés à chaque dispositif, une estimation des adhésions constatées sur la fin de l'exercice et, s'agissant des engagements hors-bilan, la probabilité d'adhésion aux dispositifs, fonction de l'historique observé et des estimations de la direction.

Une variation de certaines de ces hypothèses peut avoir un impact significatif sur la détermination du passif comptabilisé et sur le résultat de la société.

Du fait des montants concernés et de l'importance des jugements associés, nous avons considéré cet engagement comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à contrôler les données utilisées par la société pour déterminer l'engagement comptabilisé, ainsi que le montant mentionné au titre des engagements hors-bilan.

Nous avons :

- pris connaissance du processus d'évaluation des engagements au titre des dispositifs de fin de carrière ;

- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place portant sur l'évaluation de ces engagements ;
- testé l'efficacité des contrôles mis en place par la société pour déterminer les coûts ayant servi de base à cette évaluation (identification des bénéficiaires, autorisation, détermination du coût de chaque dispositif...) que nous avons jugés clés pour notre audit.

Nous avons également apprécié les hypothèses retenues par la société pour évaluer la provision et l'engagement hors-bilan, ainsi que la méthodologie mise en œuvre, notamment :

- la pertinence de la méthodologie retenue au regard des normes comptables applicables ;
- la cohérence des hypothèses utilisées pour la détermination des provisions, en nous appuyant sur nos spécialistes internes ;
- la cohérence des données utilisées dans les calculs par comparaison aux données historiques observées sur les précédents dispositifs et aux estimations de la société pour les dispositifs en cours ;
- le caractère approprié des informations données dans les notes II.P.3 « Dispositifs d'aménagement de fin de carrière » et 24.6 « Dispositifs d'aménagement de fin de carrière du personnel », de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LA POSTE par votre Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et par arrêté interministériel du 29 juin 2009 pour le cabinet KPMG Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG Audit dans la douzième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons

avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 15 mars 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Laurent Daniel
Associé

Agnès Husherr
Associée

Eric Amato
Associé

Marie-Christine Jolys
Associée

LA POSTE

**Comptes annuels
décembre 2020**



LE GROUPE LA POSTE

SOMMAIRE

Compte de résultat	page 2
Bilan	page 3
Tableau de flux de trésorerie	page 5
Spécificités La Poste.....	page 6
Faits marquants.....	page 7
Evènements postérieurs à la clôture.....	page 9
Règles et méthodes comptables.....	page 10
Notes sur le Compte de Résultat	page 17
Note n° 1 : Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation	
Note n° 2 : Autres charges externes	
Note n° 3 : Impôts, taxes et versements assimilés	
Note n° 4 : Charges de personnel	
Note n° 5 : Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations	
Note n° 6 : Résultat financier	
Note n° 7 : Résultat exceptionnel	
Note n° 8 : Impôts sur les bénéfices	
Notes sur le bilan	page 28
Note n° 9 : Immobilisations incorporelles	
Note n° 10 : Immobilisations corporelles	
Note n° 11 : Immobilisations financières	
Note n° 12 : Stocks et en cours de production	
Note n° 13 : Créances et dettes	
Note n° 14 : Charges à payer et produits à recevoir	
Note n° 15 : Débiteurs et créditeurs divers	
Note n° 16 : Comptes de régularisation	
Note n° 17 : Valeurs mobilières de placement et disponibilités	
Note n° 18 : Dépréciation d'actifs	
Note n° 19 : Fonds propres	
Note n° 20 : Provisions pour risques et charges	
Note n° 21 : Dettes financières	
Note n° 22 : Informations concernant les transactions avec les parties liées	
Engagements hors bilan	page 44
Note n° 23 : Instruments financiers dérivés	
Note n° 24 : Engagements envers le personnel	
Note n° 25 : Autres engagements hors bilan	
Notes sur les tableaux des flux de trésorerie	page 51
Note n° 26 : Dotations et reprises des amortissements et provisions	
Note n° 27 : Variation du Besoin en Fonds de Roulement	
Note n° 28 : Décaissements sur acquisitions d'immobilisations	
Note n° 29 : Encaissements sur cessions d'immobilisations	
Note n° 30 : Emissions d'emprunts	
Note n° 31 : Remboursements d'emprunts	
Note n° 32 : Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	
Tableau des filiales et participations	page 54
Note n° 33 : Tableau des filiales et participations	

Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à de légers écarts dans les tableaux ou les variations.

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020

(en millions d'euros)	REFERENCE ANNEXE	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'Affaires Services, Courrier, Colis		9 769	10 442
Chiffre d'affaires Numérique		11	12
Chiffre d'affaires Réseau La Poste		866	843
Chiffre d'affaires Immobilier		17	20
Chiffre d'affaires	Note 1	10 663	11 317
Autres produits d'exploitation		2 323	2 422
Produits d'exploitation		12 986	13 739
Achats		(466)	(476)
Autres charges externes	Note 2	(4 782)	(4 496)
Impôts, taxes et versements assimilés	Note 3	(634)	(688)
Charges de personnel	Note 4	(8 042)	(8 570)
Dotations aux amortissements et provisions	Note 5	(448)	(357)
Charges d'exploitation		(14 373)	(14 587)
Résultat d'exploitation		(1 387)	(848)
Résultat financier	Note 6	156	420
Résultat courant		(1 231)	(428)
Résultat exceptionnel	Note 7	(540)	19
Résultat avant impôt		(1 771)	(409)
Impôt sur les bénéfices	Note 8	225	325
Résultat net		(1 546)	(83)

BILAN ACTIF

(en millions d'euros)	REFERENCE ANNEXE	31/12/2020			31/12/2019
		Valeurs brutes	Amortissements et Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	Note 9	1 568	(1 405)	163	360
Terrains et constructions		272	(156)	116	121
Autres immobilisations corporelles		3 788	(3 302)	486	724
Immobilisations corporelles	Note 10	4 060	(3 458)	602	845
Immobilisations financières	Note 11	15 562	(93)	15 469	12 531
ACTIF IMMOBILISE		21 190	(4 956)	16 234	13 736
Stocks et en-cours	Note 12	146	(1)	145	96
Créances clients et comptes rattachés		2 157	(35)	2 122	1 865
Autres créances		367	(29)	338	294
Créances d'exploitation	Note 13	2 524	(64)	2 460	2 159
Débiteurs divers	Note 15	171	(15)	156	298
Comptes de régularisation	Note 16	127	-	127	83
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	Note 17	3 115	(1)	3 114	2 876
ACTIF CIRCULANT		6 083	(81)	6 002	5 512
TOTAL GENERAL		27 273	(5 037)	22 236	19 248

BILAN PASSIF

(en millions d'euros)	REFERENCE ANNEXE	31/12/2020	31/12/2019
Capital social		5 365	3 800
Primes liées au capital		1 303	900
Réserves		572	572
Report à nouveau		770	853
Résultat de l'exercice		(1 546)	(83)
Capitaux propres	Note 19	6 463	6 042
Autres fonds propres	Note 19	750	750
Provisions réglementées	Note 20	42	40
Provisions pour Risques et Charges	Note 20	2 013	1 802
Emprunt		8 296	6 484
Emprunts et dettes financières divers		427	470
Comptes bancaires et valeurs à décaisser		95	37
Dettes financières	Note 21	8 818	6 991
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 468	1 272
Dettes fiscales et sociales		1 076	1 291
Autres dettes d'exploitation		815	627
Dettes d'exploitation	Note 13	3 359	3 190
Créditeurs divers	Note 15	558	253
Comptes de régularisation	Note 16	233	180
Dettes		12 968	10 614
TOTAL GENERAL		22 236	19 248

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en millions d'euros)	REFERENCE ANNEXE	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net		(1 546)	(83)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
- Plus ou moins values de Cessions		5	(19)
- Variations nettes des provisions	Note 26	213	41
- Dépréciations, amortissements et pertes de valeur	Note 26	762	368
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt		(566)	307
- Produits et charges financiers		51	21
- Impôts		(225)	(325)
Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement et impôt		(740)	3
- Variation du Besoin en Fonds de Roulement	Note 27	(41)	(188)
- Produits de CICE de la période		(1)	(1)
- Impôts payés		121	369
- Monétisation CICE		-	414
Flux de Trésorerie provenant des Activités d'Exploitation		(661)	597
- Acquisition d'actifs incorporels et corporels	Note 28	(329)	(359)
- Acquisition d'actifs financiers		(1 865)	(872)
- Encaissements provenant de la cession d'actifs incorporels et corporels	Note 29	9	52
- Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers	Note 29	899	222
Flux de Trésorerie utilisés pour les Activités d'Investissement		(1 286)	(957)
- Dividendes versés		-	(199)
- Intérêts financiers		(34)	(23)
- Emissions d'emprunts	Note 30	2 839	2 976
- Remboursements d'emprunts	Note 31	(1 040)	(1 927)
- Autres flux liés aux opérations de financement		(48)	(3)
Flux de trésorerie provenant des activités de Financement		1 717	824
Variation de Trésorerie		(230)	464
- Liquidités et Equivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice		2 888	2 424
- Liquidités et Equivalents de liquidités à la clôture de l'exercice	Note 32	2 657	2 888

SPECIFICITES LA POSTE

Le statut de La Poste

La Poste est une société anonyme régie par les dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés anonymes, notamment le Code de Commerce, dans la mesure où il n'y est pas dérogé par des dispositions particulières, telles que la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public ou la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications.

La Poste remplit des missions de service public et d'intérêt général et exerce d'autres activités dans les conditions définies par la loi du 2 juillet 1990 précitée et par les textes qui régissent chacun de ses domaines d'activité.

Les missions de service public et d'intérêt général sont :

- le service universel postal ;
- la contribution, par son réseau de points de contact, à l'aménagement et au développement du territoire ;
- le transport et la distribution de la presse ;
- l'accessibilité bancaire, dans les conditions prévues par les articles L. 221-2 et L. 518-25-1 du Code Monétaire et Financier.

La Poste assure selon les règles de droit commun toute autre activité de collecte, de tri, de transport et de distribution d'envois postaux, de courrier sous toutes ses formes, d'objets et de marchandises.

FAITS MARQUANTS

1. Constitution d'un grand pôle financier public

Les opérations relatives à la constitution du grand pôle financier public ont été finalisées le 4 mars 2020. Annoncée par le Ministre de l'Economie et des Finances le 30 août 2018, cette concrétisation se fait via l'apport par l'État et la Caisse des Dépôts (CDC) à La Poste, puis par celle-ci à La Banque Postale, de leurs participations au capital de CNP Assurances. Ce schéma correspond aux dispositions prévues par le protocole d'accord engageant conclu le 31 juillet 2019 entre l'État, la Caisse des Dépôts, La Poste et La Banque Postale.

À compter de ce jour, la CDC devient l'actionnaire majoritaire de La Poste et La Banque Postale devient l'actionnaire majoritaire de CNP Assurances. Ce nouvel ensemble va mobiliser sa capacité d'action au service des grandes mutations de la société et du développement des territoires.

L'ensemble des conditions suspensives relatives au projet ayant été satisfaites, les opérations suivantes ont ainsi été approuvées par l'Assemblée Générale Mixte de La Poste réunie le 4 mars 2020 et réalisée à cette même date :

- Apport par la CDC de 280 616 340 actions CNP Assurances d'une valeur globale de 1 863 millions d'euros. Rémunération de cet apport par une augmentation de capital de La Poste d'un montant total de 1 523 millions d'euros, correspondant à la création de 761 672 922 actions nouvelles (valeur nominale de 2 €), assortie d'une prime d'apport égale à 340 millions d'euros.
- Apport par l'Etat de 7 645 754 actions CNP Assurances d'une valeur globale de 105 millions d'euros. Rémunération de cet apport par une augmentation de capital de La Poste d'un montant total de 42 millions d'euros, correspondant à la création de 20 752 760 actions nouvelles (valeur nominale de 2 €), assortie d'une prime d'apport égale à 64 millions d'euros.
- Apport de La Poste à LBP des actions CNP Assurances pour 1 968 millions d'euros, en contrepartie d'une augmentation de capital de LBP de 1 802 millions d'euros, assortie d'une prime d'émission égale à 167 millions d'euros.

A l'issue de ces opérations, le capital social de La Poste est porté à 5 365 millions d'euros, divisé en 2 682 425 682 actions ordinaires, d'une valeur nominale égale à 2 €. La Poste est détenue à hauteur de 66 % par la Caisse des Dépôts, désormais actionnaire majoritaire de La Poste, et à hauteur de 34 % par l'Etat.

Parallèlement à la réalisation de l'opération, l'État et la CDC ont conclu un nouveau pacte d'actionnaires afin de refléter dans l'organisation de leurs rapports d'actionnaires les modifications intervenues au sein du capital de La Poste.

2. Emprunt obligataire

La Poste a procédé le 21 avril 2020 à deux émissions obligataires à taux fixe, pour un montant total de 1 800 millions d'euros :

- 1 150 millions d'euros à échéance 2032 au taux de 1,375 %,
- 650 millions d'euros à échéance 2026 au taux de 0,625 %.

3. Incidences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19

a. Mesures mises en place à La Poste

Depuis le début de l'année 2020, est intervenue la crise sanitaire liée au virus Covid-19, qualifiée officiellement de pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé le 11 mars 2020.

La France a décrété l'état d'urgence sanitaire, obligeant à une mesure de confinement généralisée pour la période allant du 17 mars au 11 mai, avec la mise en œuvre graduelle de mesures publiques, qui ont pour conséquence de réduire significativement le volume des activités.

L'évolution de l'épidémie a conduit le gouvernement à prendre la décision de réactiver le dispositif de confinement du 30 octobre au 15 décembre, avec toutefois des mesures moins contraignantes, afin de limiter les impacts sur l'économie du pays.

Dans ce contexte, La Poste a pris l'ensemble des mesures nécessaires à la continuité de l'activité, tout en privilégiant la santé de ses collaborateurs et de ses clients, dans le respect des mesures gouvernementales :

- Adaptation de l'organisation du travail avec notamment la mise en place de plans de continuité d'activité et le déploiement massif du télétravail pour les activités éligibles,
- Mise en place d'un dispositif d'activité partielle pour les salariés, pour lequel une partie des indemnités versées par La Poste aux collaborateurs concernés fait l'objet d'un remboursement par l'Etat, par le versement d'une allocation d'activité partielle. A ce titre, le montant versé par l'Etat s'élève à 9 millions d'euros au 31 décembre 2020.
- Versement d'une prime exceptionnelle pour un montant de 25 millions d'euros aux postiers des entités opérationnelles, en reconnaissance de leur engagement durant la crise sanitaire, sur la période allant du 16 mars au 31 mai 2020.

b. Impact sur les activités de La Poste

La crise sanitaire a eu pour effet une forte baisse du chiffre d'affaires Courrier et, a contrario, une accélération du chiffre d'affaires Colis, en lien avec le développement de la livraison à domicile.

c. Dépréciation des actifs incorporels et corporels du Courrier

La forte diminution des volumes du courrier enregistrée en 2020 en raison de la crise de la Covid-19, constitue un indice de perte de valeur qui a nécessité la réalisation d'un test de perte de valeur des actifs immobilisés de cette UGT conduisant à la dépréciation complète de ces actifs. Ceux-ci sont constitués exclusivement d'éléments incorporels et corporels amortissables : logiciels, matériels industriels, véhicules, agencements

Le test a été réalisé sur la base d'un business plan établi au mieux des prévisions d'activité sur 5 ans et en cohérence avec les orientations du nouveau plan stratégique (cf. événements postérieurs à l'arrêt), avec un WACC de 7%. Le taux de croissance normatif retenu est de - 5% et prend en compte la baisse structurelle des volumes de courrier. Le résultat du test est très peu sensible à la variation de ces paramètres.

L'impact de cette dépréciation sur le résultat de La Poste SA s'élève à 454 millions d'euros au 31 décembre 2020.

La dépréciation enregistrée dans les comptes se décompose ainsi :

- Immobilisations incorporelles : 202 millions d'euros,
- Immobilisations corporelles : 252 millions d'euros.

Il convient de noter que l'activité de transport de colis de La Poste constitue une UGT différente pour laquelle il n'y a aucun indice de perte de valeur.

4. Accord de l'ARCEP sur l'augmentation des tarifs 2020

De nouvelles évolutions tarifaires nationales et internationales du courrier et du colis ont eu lieu le 1er janvier 2020 suite à l'avis rendu par l'ARCEP le 28 novembre 2019 (n° 2019-1724). L'ensemble de ces évolutions respecte l'encadrement tarifaire pluriannuel pour la période 2019-2022 fixé par la décision n°2017-1252 du 26 octobre 2017.

5. Réforme de la formation professionnelle

Dans le cadre de la Loi Avenir Professionnel, adoptée le 1^{er} août 2018, la Contribution Unique Formation Professionnelle et Alternance (CUFPA) a été mise en place à compter de 2020 et résulte de la fusion de la Taxe d'Apprentissage (0,68% de la masse salariale totale) et de la Contribution à la Formation Professionnelle (1% de la masse salariale « salariés »).

La CUFPA est assise sur la masse salariale « salariés » de l'exercice et son taux est de 1,60%. Une contribution à hauteur de 0,08% de la masse salariale, au titre du financement de l'alternance, a été versée fin mai directement par La Poste aux écoles (CFA).

EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRÊTE

Emission obligataire du 11 janvier 2021

La Poste a procédé le 11 janvier 2021 à deux émissions obligataires à taux fixe, pour un montant total de 1 750 millions d'euros :

- 1 000 millions d'euros à échéance 2036 au taux de 0,625 %,
- 750 millions d'euros à échéance 2029 au taux de 0 %.

Nouveau plan stratégique du Groupe

L'année 2021 sera la première année de déploiement du nouveau plan stratégique du Groupe « La Poste 2030 » visant à saisir les opportunités résultant de la mutation de la société et de ses métiers. Le Groupe poursuivra le déploiement de son modèle multi métier, tout en accélérant sa transformation vers le numérique.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

I- Référentiels comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, et de tous les règlements ANC postérieurs venant le modifier.

II- Principes comptables

A. Recours à des estimations

La préparation des états financiers amène La Poste à procéder aux meilleures estimations possibles et à retenir des hypothèses qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe, ainsi que les charges et produits du compte de résultat. Les montants effectifs se révélant ultérieurement peuvent être différents des estimations et des hypothèses retenues.

B. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété est intervenu. Il est reconnu au même rythme que la réalisation de la prestation à laquelle il se rapporte (comptabilisation « à l'avancement »). Le chiffre d'affaires des figurines (timbres-poste, Prêts-à-Poster) est, quant à lui, enregistré lors de la vente, hors situation exceptionnelle.

Il en résulte notamment la prise en compte du délai d'acheminement du trafic courrier et colis dans l'évaluation du chiffre d'affaires à la date d'arrêté.

C. Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Seuls les produits et les charges de **nature inhabituelle** et d'une **survenance exceptionnelle** sont classés en résultat exceptionnel. La Poste a choisi de classer en résultat exceptionnel les éléments suivants :

- cessions d'immobilisations ;
- provisions constituées pour constater une dépréciation durable des actifs immobilisés ;
- éléments liés à une cause de force majeure (incendies, tempêtes, etc...).

D. Impôts

La Poste a opté pour le régime de l'intégration fiscale dont elle est tête de groupe. Les modalités de l'intégration fiscale sont précisées en note 8.

Règles de taxation à la TVA :

Les dispositions de l'article 261.4.11° du Code Général des Impôts prévoient une exonération de TVA pour les prestations de services qui relèvent du service universel postal défini par l'article L1 du Code des postes et communications électroniques effectuées par le prestataire en France du service universel postal tel que désigné à l'article L2 du même Code.

En tant que prestataire français en charge du service universel postal, La Poste exonère de TVA l'ensemble des produits postaux relevant du périmètre du service universel postal qu'elle vend. Les produits postaux commercialisés par La Poste et ne relevant pas de ce périmètre du service postal universel sont soumis à la TVA dans les conditions de droit commun (application du taux normal de TVA sous réserve de l'application des règles de territorialité de TVA en matière de prestations de services).

Contribution Economique Territoriale :

L'article 344 quindecies de l'annexe III au Code Général des Impôts modifié par le décret n°2020-1829 du 31 décembre 2020 fixe le taux des abattements des bases d'impositions directes dont bénéficie La Poste au titre de sa mission d'aménagement du territoire. Cet abattement est fixé pour 2020 à 99 % des bases d'imposition pour la cotisation foncière des entreprises et pour les taxes foncières, et à 99 % de la valeur ajoutée retenue pour l'application de l'article 1586 ter pour ce qui concerne la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

E. Immobilisations incorporelles

Le règlement ANC 2014-03 définit une immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire, sans substance physique, et identifiable, c'est-à-dire résultant de droits légaux ou contractuels, ou séparables.

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels et des droits au bail. Les logiciels sont amortis sur une période de 1 à 5 ans.

Les règles de dépréciation des immobilisations incorporelles sont précisées dans le paragraphe G ci-dessous.

Frais de recherche et de développement :

Les frais de développement sont enregistrés en charges à l'exception des dépenses relatives aux développements informatiques réalisés en interne dans la mesure où :

- le projet a de sérieuses chances de réussite technique
- la direction dispose de moyens matériels et humains suffisants pour pouvoir produire le logiciel
- il existe une indication concrète quant à l'intention de produire le logiciel et de s'en servir durablement pour répondre aux besoins propres de La Poste ou à ceux de sa clientèle.

Ces dépenses, enregistrées en immobilisations incorporelles, sont amorties sur une durée comprise entre 3 ans et 5 ans dès leur mise en service.

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisés en charges au titre de l'exercice est fourni dans la note 9.

F. Immobilisations corporelles

1. Ventilation par composants de la valeur d'origine des immobilisations

Un composant est un élément de l'immobilisation qui a une durée d'utilisation différente, ou qui procure des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation dans son ensemble.

Les composants suivants ont été retenus par La Poste :

Parc Immobilier (6 composants) :

- Gros œuvre ;
- Toiture ;
- Menuiserie et travaux extérieurs ;
- Gros équipements ;
- Petits équipements et agencements ;
- Terrain.

Matériels :

- Machines de tri : trois composants (mécanique, intelligence, périphérique). Un quatrième composant (alimentation et instruments de mesure) est identifié pour les machines de tri colis (TPGD) ;
- Matériel d'environnement de tri : deux composants (mécanique, intelligence).

2. Durées d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en linéaire sur leur durée d'utilité.

Dans le cadre de l'application de la réglementation comptable sur les actifs, les durées d'utilité des immobilisations ont été revues en 2005, avec pour conséquence principale un allongement de la durée moyenne d'amortissement, portant essentiellement sur :

- Le parc immobilier, notamment sur le composant principal gros œuvre
- Les machines de tri, sur le composant principal mécanique

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Constructions : la durée dépend de la famille technico architecturale de rattachement de l'immeuble (sept familles ont été définies au niveau de La Poste) :

- Gros œuvre : de 20 à 80 ans
- Toiture : de 20 à 60 ans
- Menuiserie et travaux extérieurs : de 20 à 40 ans
- Gros équipements : de 15 à 20 ans
- Petits équipements et agencements : de 5 à 10 ans

Matériels :

- Machines de tri : de 5 à 15 ans
- Matériel d'environnement de tri : de 5 à 8 ans
- Matériel de bureau et informatique : de 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans

L'Administration fiscale ayant maintenu la possibilité d'amortir la structure des immobilisations décomposées sur la durée d'usage (BOI 4 A-13-05), La Poste a comptabilisé un amortissement dérogatoire sur les éléments suivants de l'actif immobilisé :

- le composant principal « gros œuvre » des immeubles, afin de ramener l'amortissement comptable sur la durée d'usage de 40 ans ;
- le composant principal « mécanique » des machines de tri, afin de ramener l'amortissement comptable sur la durée d'usage de 6 ans et 8 mois.

3. Coût d'acquisition d'une immobilisation

Seules les dépenses générant une ressource contrôlée du fait d'événements passés et dont La Poste attend des avantages économiques futurs sont immobilisées.

Conformément à l'option offerte par le règlement ANC 2014-03, les frais d'acquisition directement attribuables à l'acquisition des immobilisations ou à leur mise en état de fonctionnement ne sont pas intégrés au coût de revient de l'immobilisation.

Les coûts d'emprunt ne sont pas incorporés dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les subventions d'investissement reçues en contrepartie de l'acquisition d'une immobilisation sont comptabilisées au passif du bilan et enregistrées au compte de résultat en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations pour lesquelles elles ont été attribuées.

G. Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont testées en cas d'indice de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur actuelle, qui est la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'utilité. Si la valeur actuelle d'un actif, ou groupe d'actifs, immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La **valeur vénale** est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La **valeur d'usage** d'un actif, ou groupe d'actifs, est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie.

Des dépréciations sont comptabilisées sur les biens pour lesquels une décision de cession a été prise, lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

H. Titres de participation

Les titres des sociétés filiales de La Poste sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, sous déduction d'éventuelles provisions pour dépréciation.

Ces dépréciations enregistrent l'écart entre le coût d'acquisition des titres de participation et leur valeur d'inventaire à la date de clôture, généralement déterminée par référence aux méthodes des flux de trésorerie futurs actualisés, ou de la quote-part de capitaux propres, éventuellement consolidés, de l'ensemble considéré. Dans le cas où une cession a été décidée, la valeur d'inventaire est déterminée par référence à la valeur vénale, telle que définie dans le § G ci-avant.

Les dividendes reçus sont comptabilisés en produits financiers dans l'exercice au cours duquel la décision de distribution intervient.

I. Autres immobilisations financières

Il s'agit principalement des prêts accordés par La Poste à ses filiales.

Les autres immobilisations financières concernent également des prêts accordés pour le logement social, comptabilisés à leur valeur nominale. Des provisions sont constituées afin de prendre en compte l'échéance et les modalités de remboursement de ces prêts, ainsi que l'appréciation du risque de non recouvrement.

J. Stocks et en cours

La Poste applique la méthode du Coût Moyen Unitaire Pondéré pour évaluer le coût d'entrée de ses stocks, à l'exception des produits finis qui sont évalués à leur coût de production.

Lors de l'arrêt des comptes et conformément au règlement ANC 2014-03 sur les actifs, les stocks sont évalués au plus faible de leur coût d'entrée et de la valeur actuelle. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale (valeur de marché) ou de la valeur d'usage, cette dernière correspondant généralement à l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus.

Si la valeur actuelle est la plus faible, une dépréciation doit être comptabilisée pour ramener le coût d'entrée au niveau de la valeur actuelle.

K. Créances d'exploitation

1. Créances clients

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients de l'activité commerciale sont enregistrées à leur valeur nominale.

Règles de dépréciation des créances clients :

- Les créances relatives aux clients placés en règlement ou liquidation judiciaire sont dépréciées à 100% de leur valeur, quelle que soit leur ancienneté.
- Pour les autres créances, la dépréciation est fonction de l'ancienneté et du risque de non recouvrement :
 - Antériorité supérieure à 1 an : dépréciation à 100% de la valeur de la créance ;
 - Antériorité comprise entre 3 mois et 1 an : le taux de provisionnement est calculé en fonction d'un « taux de perte » moyen. Le taux de perte correspond à la différence entre les créances existant au 1er janvier de l'année N et le montant des règlements intervenus au cours de cet exercice N.

2. Autres créances

Lors de leur comptabilisation initiale, les autres créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction de l'antériorité ou du risque de non recouvrement.

L. Débiteurs / créditeurs divers et comptes de régularisation

Les comptes de débiteurs et créditeurs divers et comptes de régularisation retracent principalement les flux en cours de dénouement à la clôture de la période, notamment ceux portant sur les opérations comptables internes au Groupe La Poste.

M. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

N. Opérations en devises

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours en vigueur à la date de clôture de la période. Pour les dettes et créances, si le taux de conversion à la date d'arrêt comptable a pour effet de modifier cette valeur historique, les différences constatées sont alors inscrites au bilan dans des comptes d'écarts de conversion actif ou passif.

A La Poste, les écarts de conversion actif ou passif sont principalement liés aux opérations de financement (dette obligataire et opérations de couverture associées).

O. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque (i) à la fin de la période concernée, la Poste a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers, résultant d'événements antérieurs, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et (iii) le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus par La Poste pour éteindre l'obligation, estimés à partir des données de gestion issues du système d'information, d'hypothèses retenues par La Poste, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires. Ces différentes hypothèses sont revues à chaque arrêté comptable.

P. Régime de retraite et dispositifs d'aménagement de fin de carrière

1. Régime de retraite

Fonctionnaires

La loi de finances rectificative pour 2006 a mis en place, rétroactivement au 1^{er} janvier 2006, une réforme du financement des retraites des fonctionnaires de l'État rattachés à La Poste décrite dans la note 24 de l'annexe. Dans le cadre du régime mis en place en 2006, La Poste acquitte une contribution employeur à caractère libératoire. Aucune provision n'est donc comptabilisée dans les comptes au titre des retraites des fonctionnaires.

Personnel contractuel

Le régime de retraite du personnel contractuel de La Poste est le régime de droit commun. Il s'agit d'un régime qualifié de « régime à cotisations définies », qui se caractérise par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ou aucun engagement ne figure dans les comptes de La Poste. Les cotisations payées aux organismes sont comptabilisées en charges de la période.

2. Indemnités de départ à la retraite (Personnel contractuel)

Ces engagements font l'objet d'une provision au bilan.

Les principales hypothèses retenues et l'évaluation de l'engagement sont présentées dans la note 24 de l'annexe.

3. Dispositifs d'aménagement de fin de carrière

La Poste constate une provision représentative des coûts relatifs aux dispositifs d'aménagement de fin de carrière accordés aux personnels. Les personnes prises en compte dans l'évaluation de la provision sont toutes celles qui ont adhéré à la date de clôture.

Les dispositifs d'aménagement de fin de carrière existants sont décrits dans la note 24 de l'annexe.

Q. Dettes représentées par un titre (emprunts obligataires, bons La Poste, hors titres de dettes hybrides perpétuelles)

Les dettes représentées par un titre sont classées à leur valeur nominale dans le poste des dettes financières au passif du bilan. Elles sont détaillées en annexe selon la nature de leur support : emprunts obligataires et bons La Poste.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

Ces primes d'émission ou de remboursement figurent à l'actif du bilan en « débiteurs divers » (voir note 15).

R. Instruments financiers à terme

Les opérations sur instruments financiers à terme sont présentées dans les engagements hors bilan en note 23.

Les opérations de couverture réalisées par La Poste suivent la comptabilité de couverture dont le principe est la symétrie de traitement entre l'instrument financier et son sous-jacent en termes de reconnaissance en résultat.

En application du règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015, les instruments utilisés dans le cadre d'opérations qualifiées comptablement de « positions ouvertes isolées » font l'objet d'une évaluation en valeur de marché en date d'arrêté. Leurs variations de valeur sont comptabilisées au bilan et les moins-values latentes sont constatées en résultat financier sous forme de provision pour risques et charges.

S. Capital

Le capital social de La Poste s'élève à 5,365 milliards d'euros, divisé en 2 682 425 682 actions ordinaires d'un nominal de 2 euros chacune. Il est détenu par la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 66 % et par l'Etat à hauteur de 34 %.

Cette répartition résulte des opérations relatives à la constitution du grand pôle financier public, décidées par l'Assemblée Générale Mixte de La Poste du 4 mars 2020.

T. Engagements Hors Bilan

Le PCG définit les comptes d'engagements, indépendamment des notions de Bilan / Hors bilan, comme des droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance du patrimoine de l'entreprise, les effets de ces droits et obligations étant subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Les engagements ne peuvent être retenus au titre des engagements hors bilan que dans la mesure où ils sont relatifs à des opérations dont la survenance est postérieure à la date d'arrêté comptable (engagements pris dans le cours normal de l'activité) ou s'ils sont relatifs à des actifs et passifs éventuels (engagements de garantie).

- Un passif éventuel résulte :
 - soit de l'existence d'une obligation dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
 - soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise.
- Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise.

U. Tableau des flux de trésorerie

La Poste établit un tableau des flux de trésorerie qui présente les entrées et les sorties de disponibilités et équivalents classées en activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les activités d'exploitation sont les principales activités génératrices de revenus et toutes activités autres que celles définies comme étant des activités d'investissement ou de financement.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont élaborés selon la méthode indirecte suivant laquelle le résultat net est corrigé des opérations n'ayant pas un caractère monétaire (dotations nettes aux amortissements et provisions à l'exclusion de celles relatives à l'actif circulant, variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité), de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs liés à l'exploitation ainsi que des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements et le financement.

Les activités d'investissement correspondent à l'acquisition et la cession d'actifs à long-terme et de tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de liquidités.

Les flux d'investissement de la Poste sont composés notamment des acquisitions ou cessions des éléments suivants :

- immobilisations incorporelles et corporelles, corrigées des opérations n'ayant pas un caractère monétaire (dettes et créances sur immobilisations) ;
- part du capital d'autres entreprises ;
- autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements, créances rattachées à des participations, etc...).

Les activités de financement sont les activités qui entraînent des changements, quant au montant et à la composition des capitaux propres et des capitaux empruntés.

Les flux de financement comprennent les sources de financement (nouveaux emprunts) et les décaissements afférents (remboursements de bons La Poste, remboursements d'emprunts).

La notion de trésorerie recouvre les placements à très court terme, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie de La Poste est constituée de comptes de caisse, de soldes débiteurs de banques, de valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur en raison de leur nature et peuvent être facilement convertis en disponibilités (notamment OPCVM « monétaires »), de la partie des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts.

V. Comptes Consolidés

Des comptes consolidés sont établis au niveau du Groupe La Poste, groupe pour lequel La Poste, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 356 000 000 et dont le siège social est situé 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris, constitue la maison mère.

NOTES SUR LE RESULTAT

NOTE 1 Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

- 1.1 Chiffre d'affaires de la branche Services-Courrier-Colis
- 1.2 Chiffre d'affaires de la branche Numérique
- 1.3 Chiffre d'affaires de la branche Réseau La Poste
- 1.4 Chiffre d'affaires de l'activité Immobilière
- 1.5 Autres produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires de La Poste se ventile de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires Services-Courrier-Colis	9 769	10 442
Chiffre d'affaires Numérique	11	12
Chiffre d'affaires Réseau La Poste	866	843
Chiffre d'affaires Immobilier	17	20
TOTAL	10 663	11 317

Au 31 décembre 2020, la ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

- France / ventes nationales : 90,8 %
- Zone Union Européenne : 6,7 %
- Autres : 2,5 %

Cette ventilation géographique est stable par rapport à fin décembre 2019.

1.1 Chiffre d'affaires de la branche Services-Courrier-Colis

Le chiffre d'affaires de la branche Services-Courrier-Colis (national et international) se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires Services-Courrier	7 367	8 492
Chiffre d'affaires Colis	2 402	1 950
TOTAL	9 769	10 442

- **La décomposition du chiffre d'affaires Services-Courrier** par activité s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Correspondance	4 726	5 447
Publicité (marketing direct et IP*)	790	989
Presse	325	353
International	625	758
Autres produits du courrier	901	945
TOTAL	7 367	8 492

*IP : imprimés publicitaires

Le chiffre d'affaires « Correspondance » se compose :

- du courrier de gestion (entreprises et autres personnes morales) pour 3 529 millions d'euros (contre 4 090 millions d'euros à fin décembre 2019) ;
- et du courrier égrené (particuliers) pour 1 197 millions d'euros (contre 1 357 millions d'euros à fin décembre 2019).

Le chiffre d'affaires du Courrier International se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Affranchissement Guichet	77	90
Frais terminaux	224	295
Autres produits du Courrier International	324	373
TOTAL	625	758

Le chiffre d'affaires international correspond au courrier de gestion des entreprises à destination de l'étranger et aux frais terminaux.

Les frais terminaux correspondent à la rémunération perçue par La Poste au titre de la distribution en France du courrier en provenance de l'étranger. Ils sont évalués à la clôture de l'exercice sur la base des estimations de poids et de nombre d'objets distribués connues à cette date.

Les autres produits du Courrier comprennent notamment le chiffre d'affaires des contrats de collecte et de remise du courrier à domicile.

- **La décomposition du chiffre d'affaires du Colis** s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
B to C (Business to Consumer)	1 829	1 441
C to C (Consumer to Consumer)	468	414
Autres	105	95
TOTAL	2 402	1 950

1.2 Chiffre d'affaires de la branche Numérique

Le chiffre d'affaires de la branche Numérique est le suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires Numérique	11	12
TOTAL	11	12

1.3 Chiffre d'affaires de la branche Réseau La Poste

Le chiffre d'affaires du Réseau La Poste est le suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires Réseau La Poste	866	843
TOTAL	866	843

En application des conventions de services en vigueur, La Poste facture à La Banque Postale les prestations réalisées par les bureaux de poste au titre des activités financières, qui comprennent principalement :

- l'activité des guichetiers relative aux opérations « services financiers » ;
- les travaux d'installation et de gestion opérationnelle des DAB / GAB.

Ces deux prestations s'élèvent à 777 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 752 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Le chiffre d'affaires du Réseau La Poste enregistre également les commissions perçues sur l'activité externe (hors courrier et colis) réalisée aux guichets du réseau postal, ainsi que les rémunérations reçues au titre de l'utilisation de son réseau commercial (Chronopost, La Poste Mobile).

1.4 Chiffre d'affaires de l'activité Immobilière

Le chiffre d'affaires de l'activité immobilière est le suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires Immobilier	17	20
TOTAL	17	20

Le chiffre d'affaires immobilier se compose essentiellement des prestations effectuées par La Poste pour ses filiales immobilières.

1.5 Autres produits d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Contribution presse	96	104
Prestations de services au titre de l'activité bancaire	1 868	1 968
Production immobilisée	136	137
Prestations réalisées avec les filiales	114	87
Autres produits d'exploitation	109	126
TOTAL	2 323	2 422

Dans la continuité des engagements pris par l'Etat depuis 2008, l'Etat compense à La Poste les surcoûts relevant de la mission de service public de transport et de distribution de la presse.

Cette compensation est fixée à 96 millions d'euros pour l'année 2020 (contre 104 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Les prestations de services au titre de l'activité bancaire se composent des remboursements de charges et produits facturés à La Banque Postale au titre de l'activité bancaire hébergée à La Poste. Elles se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Coûts de personnel des « services financiers »	751	818
Coûts de la « ligne de conseil bancaire du Réseau La Poste »	1 117	1 150
TOTAL	1 868	1 968

Les prestations réalisées avec les filiales sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Prestations facturées aux filiales	66	44
Refacturations au titre de la mise à disposition de personnel	5	5
Management fees facturés aux filiales de premier rang	43	39
<i>dont La Banque Postale</i>	24	20
TOTAL	114	87

NOTE 2 Autres charges externes

Les autres charges externes se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Services extérieurs	2 315	1 998
Transport	769	746
Prestations du courrier international	168	194
Locations	1 003	981
Entretiens et réparations	291	303
Frais de télécommunications	105	101
Déplacements, missions	51	106
Charges d'opérations avec la clientèle	80	68
TOTAL	4 782	4 496

Le poste « services extérieurs » se compose notamment de prestations sous-traitées (1 010 millions d'euros) et de frais d'intermédiaires et d'honoraires (215 millions d'euros).

Les « locations » incluent les charges immobilières (loyers et charges locatives pour 802 millions d'euros) et les locations de véhicules (163 millions d'euros).

Le poste « transport » comprend les charges de transport de correspondance national et international (731 millions d'euros) ainsi que les charges de transport de fonds sous-traités (27 millions d'euros).

NOTE 3 Impôts et taxes

Le montant des impôts, taxes et versements assimilés s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Taxes sur les salaires	420	461
Versement de transport	80	83
Impôts locaux	3	10
Versement libérateur taxe d'apprentissage	20	9
Cotisations F.N.A.L.	27	28
Participation à la formation professionnelle	36	39
Participation à l'effort de construction	26	28
Autres impôts et taxes	22	30
TOTAL	634	688

Le poste « impôts locaux » comprend essentiellement la Contribution Economique Territoriale (2 millions d'euros). Depuis 2011, en application des dispositions de la loi postale n° 2010-123 du 10 février 2010, La Poste bénéficie d'un abattement sur cette contribution dont le montant a été publié par voie de décret n° 2020-1829 le 31 décembre 2020.

Le poste « autres impôts et taxes » comprend essentiellement la Contribution Sociale de Solidarité (20 millions d'euros)

NOTE 4 Charges de personnel

Les charges de personnel se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Traitements, Primes et Indemnités	5 938	6 247
Cotisations de retraite fonctionnaires	509	561
Cotisations sociales	1 347	1 427
Prestations d'actions sociales	193	197
Autres charges de Personnel	56	139
Crédit Impôt Compétitivité Emploi	(1)	(1)
TOTAL	8 042	8 570

L'évolution des charges de personnel (- 535 millions d'euros) provient notamment de :

- la variation enregistrée sur le poste « traitements, primes et indemnités » (- 316 millions d'euros),
- la diminution constatée sur les cotisations de retraite fonctionnaires (- 52 millions d'euros) en raison de la baisse de l'effectif fonctionnaire,
- la variation enregistrée sur le poste « cotisations sociales » (- 81 millions d'euros), en lien principalement avec l'évolution des traitements.

Les effectifs s'établissent de la manière suivante (en équivalent agent / année) :

Effectifs	31/12/2020	31/12/2019
TOTAL	169 585	182 183

NOTE 5 Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations

Les dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements	229	305
Dotations sur charges à répartir	1	1
Dotations/reprises nettes sur dépréciations des éléments d'actifs	7	5
Dotations/reprises nettes sur provisions pour risques et charges	211	46
TOTAL	448	357

- La ventilation des dotations aux amortissements figure dans les notes 9 et 10 sur le bilan.
- La ventilation des dotations et reprises nettes sur dépréciations des éléments d'actifs figure dans la note 18.
- La ventilation des dotations et reprises aux provisions pour risques et charges figure dans la note 20.

NOTE 6 Résultat financier

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net de change	(4)	2
Résultat net des prêts, emprunts et autres titres immobilisés	(50)	(25)
Revenus des participations	208	488
Autres produits et charges financières	2	(45)
TOTAL	156	420

Le résultat financier au 31 décembre 2020 est principalement constitué :

- des revenus des participations qui se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Poste Immo	129	65
GeoPost	78	89
La Banque Postale	0	327
Autres	1	7
TOTAL	208	488

- du résultat net des emprunts (- 171 millions d'euros), des prêts (+ 121 millions d'euros), y compris instruments financiers associés.

NOTE 7 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Résultat des cessions d'immobilisations	(3)	18
Dotations nettes pour dépréciations et amortissements des immobilisations	(524)	-
Dotations nettes aux amortissements dérogatoires	(2)	6
Produits et charges exceptionnels divers	(11)	(6)
TOTAL	(540)	19

Les dotations nettes pour dépréciations et amortissements des immobilisations comptabilisées au 31 décembre 2020 concernent les immobilisations du Courrier (cf. faits marquants – 3. Dépréciation des actifs incorporels et corporels du Courrier).

NOTE 8 Impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Produits ou charges d'intégration fiscale	250	316
Produit ou charge net d'impôt	(25)	9
TOTAL	225	325

Au 31 décembre 2020, le résultat d'ensemble du groupe d'intégration fiscale La Poste est déficitaire. Le périmètre d'intégration fiscale comprend 143 filiales au 31 décembre 2020 (contre 127 au 31 décembre 2019).

Au titre de l'exercice 2020, le taux d'impôt sur les sociétés (IS) français de droit commun est de 28%. Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 250 millions d'euros, le taux d'IS est de 31% pour la fraction du bénéfice supérieur à 500 000 €.

La contribution sociale est égale à 3.3% de l'IS de référence diminué d'un abattement de 763 000 €.

Le produit d'intégration fiscale s'élève à 250 millions d'euros. Il correspond à la somme des charges d'impôt des filiales bénéficiaires membres du groupe d'intégration fiscale.

Le montant des déficits transmis au groupe par les filiales dans le cadre du régime d'intégration fiscale s'élève, au 31 décembre 2020, à 379 millions d'euros.

Dans le cadre des conventions d'intégration fiscale liant La Poste à ses filiales intégrées, il est stipulé que les filiales redevenant bénéficiaires conservent la faculté d'utiliser leurs déficits antérieurs reportables, nés pendant la période d'intégration fiscale, pour le calcul de la charge d'impôt due à la société mère. L'utilisation de ces déficits par les filiales génère une charge pour le Groupe au titre de l'exercice de consommation des dits déficits, dès lors que les filiales restent membres du groupe d'intégration.

La charge nette d'impôt de 25 millions d'euros correspond principalement aux crédits d'impôt de La Poste SA au titre de l'exercice et à la dépréciation de la créance de réduction d'impôt mécénat de La Poste en sa qualité de société mère de l'intégration fiscale, liée aux perspectives d'utilisation.

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Eléments entraînant un allègement de la dette future d'impôt		
- Différences temporaires		
dont :		
* Provisions pour préretraite et indemnités de départ en retraite	1 551	1 330
* Provisions non déductibles	565	55
* Swaps & assimilés	3	4
* Autres différences temporaires (dont écarts de conversion passif)	111	77
TOTAL	2 230	1 466
Eléments entraînant un accroissement de la dette future d'impôt		
- Poste Immo - Apport en sursis d'imposition	99	121
- Divers	79	32
TOTAL	178	153

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 9 Immobilisations incorporelles

9.1 Valeurs brutes

9.2 Amortissements et Dépréciations

Les flux d'immobilisations incorporelles et les amortissements et dépréciations correspondants s'établissent ainsi :

9.1 Valeurs brutes

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2019	Acquisitions	Sorties	Reclassements	Montants au 31/12/2020
Frais de recherche et développement	170	1	(26)	36	181
Concessions, brevets et droits similaires	55	3	-	1	59
Logiciels	1 063	7	(11)	62	1 121
Droits au bail	10	-	-	-	10
Fonds de commerce	3	-	-	-	3
Immobilisations incorporelles en cours	169	128	(4)	(99)	194
TOTAL	1 470	139	(41)	-	1 568

La colonne « reclassements » correspond aux immobilisations mises en service au cours de l'exercice.

9.2 Amortissements et Dépréciations

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2019	Dotations	Diminutions	Reclassements	Montants au 31/12/2020
Frais de recherche et développement	101	37	(26)	-	112
Concessions, brevets et droits similaires	54	1	-	-	55
Logiciels	939	95	(10)	-	1 024
Droit au bail	10	-	-	-	10
Autres immobilisations incorporelles	1 104	133	(36)	-	1 201
Dépréciation de fonds de commerce	2	-	-	-	2
Dépréciation des autres immobilisations incorporelles	4	239	(41)	-	202
TOTAL	1 110	372	(77)	-	1 405

Les frais de recherche et de développement passés en charges sur l'exercice 2020 s'élèvent à 53 millions d'euros.

NOTE 10 Immobilisations corporelles

10.1 Valeurs brutes

10.2 Amortissements et Dépréciations

Les flux d'immobilisations corporelles et les amortissements et dépréciations correspondants s'établissent ainsi :

10.1 Valeurs brutes

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2019	Acquisitions	Sorties	Reclassements	Montants au 31/12/2020
Terrains	57	-	(3)	-	54
Constructions	225	-	(12)	5	218
Terrains et Constructions	282	-	(15)	5	272
Installations techniques, matériel et outillage	1 488	33	(22)	60	1 559
Matériel de transport	78	1	(1)	-	78
Matériel informatique	462	49	(18)	1	494
Autres immobilisations corporelles	1 577	27	(25)	7	1 586
Immobilisations corporelles en cours	57	87	-	(72)	72
Autres immobilisations corporelles	3 662	197	(66)	(5)	3 788
TOTAL	3 944	197	(81)	-	4 060

10.2 Amortissements et Dépréciations

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2019	Dotations	Diminutions	Reclassements	Montants au 31/12/2020
Constructions	161	6	(12)	-	155
Installations techniques, matériel et outillage	1 243	56	(22)	-	1 277
Matériel de transport	66	6	(1)	-	71
Matériel informatique	396	37	(17)	-	416
Autres immobilisations corporelles	1 232	76	(22)	-	1 286
Autres immobilisations corporelles	3 098	181	(74)	-	3 205
Dépréciations des terrains et constructions	1	-	-	-	1
Dépréciations des autres immobilisations corporelles	-	285	(33)	-	252
TOTAL	3 099	466	(107)	-	3 458

NOTE 11 Immobilisations financières

Ce poste se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2019	augmentation	diminution	31/12/2020
Titres de participation	8 159	4 184	(1 971)	10 372
Dépréciations sur titres de participation	(63)	(22)	-	(85)
Titres de participation nets	8 096	4 163	(1 971)	10 288
Prêts intra-groupe	4 396	1 815	(1 085)	5 126
Autres prêts	58	1	(3)	56
Dépréciations sur prêts	(32)	-	23	(9)
Prêts nets	4 422	1 816	(1 065)	5 173
Autres immobilisations financières	12	-	(4)	8
Autres immobilisations financières nettes	12	-	(4)	8
TOTAL	12 530	5 979	(3 040)	15 469

Les participations de La Poste sont majoritairement regroupées au sein des sociétés holding GeoPost, Poste Immo, La Banque Postale et Véhiposte dont La Poste détient la totalité du capital.

- Les principales variations enregistrées sur les titres de participation de La Poste proviennent :
 - ✓ des opérations en lien avec la création du grand pôle financier public (cf. faits marquants),
 - ✓ de l'augmentation de capital de Docaposte de 145 millions d'euros, souscrite par La Poste, avec incorporation au capital de Docaposte d'une partie des créances long terme de La Poste SA pour 126 millions d'euros et apport du solde en numéraire pour 19 millions d'euros,
 - ✓ de l'augmentation de capital de Viapost de 90 millions d'euros, souscrite par La Poste, avec incorporation au capital de Viapost des créances long terme de La Poste SA pour 66 millions d'euros et apport du solde en numéraire pour 24 millions d'euros.
 - ✓ de l'augmentation de capital de GLPU souscrite par La Poste pour 9,6 millions d'euros et de l'acquisition de titres GLPU auprès de GeoPost pour 2,7 millions d'euros
- La dépréciation des titres de participation concerne les filiales Viapost, Mediapost Holding, Somepost et Sofrepost.

Le poste « prêts » se compose majoritairement de prêts accordés par La Poste à ses filiales.

- Les évolutions constatées sur les prêts intra-groupe à fin décembre 2020 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Augmentation	Diminution
Poste Immo	735	560
GeoPost	722	111
Véhiposte SAS	120	128
Docaposte	100	124
Viapost		66
La Poste Nouveaux Services	36	-
La Poste Silver	22	3
Mediapost SAS	9	4
Fluow	3	-
La Poste Global Mail	-	9
Armadillo Holding GmbH	-	6
Asendia Holding	-	2
Neolog	-	2
Variation des intérêts courus non échus	69	71
TOTAL	1 815	1 085

- La dépréciation sur prêts concerne ceux octroyés aux organismes de construction de logements conventionnés (inclus dans le poste « autres prêts »).

La répartition des prêts et autres immobilisations financières par échéance est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2020	Échéance			31/12/2019
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Titres de participation	10 372	-	-	10 372	8 159
Prêts bruts	5 182	590	1 270	3 322	4 454
Autres immobilisations financières	8	-	8	-	12
TOTAL	15 562	590	1 278	13 694	12 625

NOTE 12 Stocks et encours de production

(en millions d'euros)	31/12/2020			31/12/2019
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	
Stocks de matières premières, fournitures, marchandises et autres approvisionnements	133	(1)	132	83
Stocks de produits finis et intermédiaires	13	-	13	13
TOTAL	146	(1)	145	96

NOTE 13 Créances et dettes d'exploitation

13.1 Créances d'exploitation

13.2 Dettes d'exploitation

13.1 Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation se ventilent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2020	Échéance			31/12/2019
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Créances clients et comptes rattachés	1 250	1 250	-	-	1 021
Créances sur opérations du courrier international	908	908	-	-	869
Dépréciation des créances clients	(35)	(35)	-	-	(26)
Créances clients et comptes rattachés	2 122	2 122	-	-	1 865
Créances sociales et fiscales	310	310	-	-	238
Dépréciation des créances sociales et fiscales	(29)	(29)	-	-	-
Autres créances d'exploitation	57	57	-	-	56
Autres créances	338	338	-	-	294
TOTAL	2 460	2 460	-	-	2 159

Les créances sociales et fiscales intègrent notamment la Subvention Presse pour un montant de 50 millions d'euros.

13.2 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation se ventilent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2020	Échéance			31/12/2019
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 103	1 103	-	-	911
Dettes sur opérations du courrier international	365	365	-	-	361
Dettes fiscales et sociales	1 076	1 076	-	-	1 291
Autres dettes d'exploitation	815	815	-	-	627
TOTAL	3 359	3 359	-	-	3 190

Les créances et les dettes sur opérations du courrier international sont détenues essentiellement envers les opérateurs postaux étrangers au titre des frais terminaux. Les frais terminaux sont des produits qui visent à rémunérer les prestations rendues par les offices postaux pour traiter le courrier venant des autres opérateurs étrangers.

NOTE 14 Produits à recevoir et charges à payer

14.1 Actif

14.2 Passif

14.1 Actif

	Note	31/12/2020		31/12/2019	
		Produits	Solde	Produits	Solde
		à recevoir	bilan	à recevoir	bilan
(en millions d'euros)					
Prêts intra-groupe	11	67	5 126	69	4 396
Autres immobilisations financières	11	-	8	-	12
Créances clients et comptes rattachés	13	121	1 250	80	1 021
Autres créances courrier international	13	784	908	761	869
Créances sociales et fiscales	13	84	310	80	238
Autres créances d'exploitation	13	24	57	24	56
TOTAL		1 080		1 013	

14.2 Passif

	Note	31/12/2020		31/12/2019	
		Charges	Solde	Charges	Solde
		à payer	bilan	à payer	bilan
(en millions d'euros)					
Dettes financières	21	95	8 818	84	6 991
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13	894	1 103	721	911
Autres dettes courrier international	13	311	365	306	361
Dettes fiscales et sociales	13	641	1 076	739	1 291
Autres dettes d'exploitation	13	265	815	192	627
TOTAL		2 207		2 042	

Les charges à payer des dettes sociales et fiscales comprennent majoritairement la charge à payer pour congés payés (227 millions d'euros charges incluses au 31 décembre 2020 contre 251 millions d'euros au 31 décembre 2019).

NOTE 15 Débiteurs et créditeurs divers

Ce poste se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes courants	113	454	260	183
Créances / dettes vis-à-vis de La Banque Postale	2	72	3	32
Autres débiteurs / créditeurs divers	56	32	54	38
TOTAL	171	558	317	253

La situation des comptes courants représente la position de La Poste dans le cadre de la centrale de trésorerie mise en place avec les filiales du Groupe.

Les créances et dettes vis-à-vis de La Banque Postale sont générées au titre de l'activité industrielle et commerciale de La Poste.

Le solde des autres débiteurs se compose essentiellement :

- de débiteurs externes, à hauteur de 29 millions d'euros ;
- de primes d'émission sur emprunts à hauteur de 16 millions d'euros ;
- et de charges à répartir sur frais d'émission sur emprunts à hauteur de 11 millions d'euros.

Le solde des autres créditeurs se compose pour l'essentiel :

- d'encaissements pour compte de tiers à reverser (26 millions d'euros en 2020 contre 28 millions d'euros en 2019) qui correspondent à des ventes réalisées par La Poste pour le compte de tiers (opérateurs de téléphonie, Chronopost, etc...) ;
- de la part non libérée de la souscription dans les fonds XAnge Digital 3 pour 6 millions d'euros et XPansion 2 pour 1 million d'euros.

NOTE 16 Comptes de régularisation

16.1 Actif
 16.2 Passif

16.1 Actif

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Ecart de conversion - actif ⁽¹⁾	73	30
Charges constatées d'avance	36	38
Autres opérations	18	15
TOTAL	127	83

Les charges constatées d'avance se composent essentiellement :

- de charges constatées d'avance sur soultes, liées à l'emprunt obligataire, pour 11 millions d'euros (contre 14 millions d'euros au 31 décembre 2019) ;
- de charges constatées d'avance d'exploitation pour 22 millions d'euros (20 millions d'euros au 31 décembre 2019), correspondant majoritairement aux loyers immobiliers facturés d'avance.

16.2 Passif

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Ecart de conversion - passif ⁽¹⁾	73	31
Produits constatés d'avance	160	149
TOTAL	233	180

Les produits constatés d'avance se composent :

- de produits constatés d'avance sur soultes, liés à l'emprunt obligataire, pour 4 millions d'euros (contre 5 millions au 31 décembre 2019) ;
- de produits constatés d'avance d'exploitation pour 156 millions d'euros (contre 144 millions d'euros au 31 décembre 2019).

⁽¹⁾ Les écarts de conversion concernent principalement les emprunts ; en effet, les emprunts en devises sont adossés à des swaps permettant de couvrir intégralement le risque de change.

NOTE 17 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Ce poste se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs mobilières de placement	450	650
Dépréciation sur valeurs mobilières de placement	(1)	(1)
Valeurs mobilières de placement	449	649
Disponibilités	2 661	2 223
Caisse	4	4
TOTAL	3 114	2 876

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de placements à court terme, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

- Au 31 décembre 2020, elles sont constituées uniquement de FCP pour 450 millions d'euros.
- Le montant des moins-values latentes constatées au 31 décembre 2020 sur les lignes de VMP s'élève à 0,3 million d'euros (contre 0,7 million d'euros au 31 décembre 2019).

Les disponibilités se composent :

- des placements de trésorerie (comptes/dépôts à terme), dont l'encours s'élève à 1 202 millions d'euros au 31 décembre 2020 (contre 1 478 millions d'euros au 31 décembre 2019).
- des comptes bancaires et valeurs à encaisser, pour 1 459 millions d'euros au 31 décembre 2020 (contre 745 millions d'euros au 31 décembre 2019).

NOTE 18 Dépréciations d'actifs

Les dépréciations d'actifs ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice 2020 :

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2019	Dotations 2020	Reprises 2020		Montants au 31/12/2020
			utilisées	non utilisées	
Immobilisations incorporelles	6	239	(41)	-	204
Immobilisations corporelles	1	285	(33)	-	253
Dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	7	524	(74)	-	457
Titres de participation	63	22	-	-	84
Prêts	31	-	(23)	-	9
Dépréciations des immobilisations financières	94	22	(23)	-	93
Stocks et encours	1	1	(1)	-	1
Créances clients et comptes rattachés	26	16	(1)	(5)	36
Créances sociales et fiscales	-	29	-	-	29
Débiteurs divers	19	1	(3)	(1)	16
Valeurs mobilières de placement	1	1	(1)	-	1
Dépréciations des actifs circulants	47	48	(6)	(6)	83
TOTAL	148	594	(103)	(6)	633

Les dépréciations des actifs sont constituées selon les principes définis dans le paragraphe G des « règles et méthodes comptables ».

Les dotations et reprises relatives aux dépréciations de la période se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	Dotations				Reprises			
	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Impôt sur les bénéfices	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Impôt sur les bénéfices
Immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	524	-	(4)	-	(69)	-
Titres de participation	-	22	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	(23)	-	-
Stocks et encours	1	-	-	-	(1)	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	16	-	-	-	(6)	-	-	-
Créances sociales et fiscales	-	-	-	29	-	-	-	-
Débiteurs divers	1	-	-	-	(4)	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	1	-	-	-	(1)	-	-
TOTAL	18	23	524	29	(16)	(24)	(69)	-
TOTAL GENERAL			594			(109)		

NOTE 19 Fonds propres

L'évolution des capitaux propres s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total Capitaux Propres
Situation au 31/12/2018	3 800	900	568	986	70	6 323
Affectation du résultat			4		(4)	-
Distribution de dividendes				(133)	(66)	(199)
Résultat de la période					(83)	(83)
Situation au 31/12/2019	3 800	900	572	853	(83)	6 042
Augmentation de capital	1 565	403				1 968
Affectation du résultat				(83)	83	-
Résultat de la période					(1 546)	(1 546)
Situation au 31/12/2020	5 365	1 303	572	770	(1 546)	6 463

Au 31 décembre 2020, le capital social de La Poste s'élève à 5,365 milliards d'euros, divisé en 2 682 425 682 actions ordinaires d'un nominal de 2 euros chacune. Il est détenu par la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 66 % et l'Etat à hauteur de 34 %.

La variation du capital social et des primes liées au capital résulte de l'opération de création d'un grand pôle financier public (cf. faits marquants).

En 2020, La Poste a décidé d'affecter la perte de l'exercice 2019, d'un montant de 83,5 millions d'euros, en totalité en report à nouveau.

Les autres fonds propres :

La Poste a procédé le 3 mai 2018 à l'émission de titres de dette hybride perpétuelle pour un montant de 750 millions d'euros.

NOTE 20 Provisions pour Risques et Charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Montants au	Dotations	Reprises 2020		Montants au
	31/12/2019	2020	utilisées	non utilisées	31/12/2020
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	940	526	(391)	-	1 075
IDR des contractuels	391	86	-	-	477
Congés de longue maladie et de longue durée / congés bonifiés / CET	345	20	(8)	-	357
Risques juridiques	25	1	-	(3)	23
Remise en état	14	-	(13)	-	1
Litiges sociaux	35	11	(4)	(10)	32
Sinistres	21	11	(8)	(2)	22
Autres provisions pour risques et charges	31	9	(7)	(7)	26
TOTAL	1 802	664	(431)	(22)	2 013
Amortissement dérogatoires	40	7	(5)	-	42

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation des provisions au titre des dispositifs d'aménagement de fin de carrière des fonctionnaires et des Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) des contractuels sont décrites dans la note 24.

Les provisions pour risques juridiques sont relatives à des litiges portés devant les juridictions administratives, civiles ou commerciales.

La provision pour remise en état est destinée à couvrir les pertes sur restitution des véhicules faisant l'objet d'un contrat de location avec la société Véhiposte.

Les provisions pour litiges sociaux concernent tous les litiges salariaux (prud'hommes, etc...) ainsi que le risque de redressement URSSAF.

L'échéancier des provisions pour risques et charges au 31 décembre 2020 est le suivant :

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/2020	Période N+1	Période N+2	Période N+3	Période N+4	Période N+5
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	1 075	396	320	206	105	48
IDR des contractuels	477	19	10	11	13	424
Congés de longue maladie et de longue durée / congés bonifiés / CET	357	183	90	80	4	-
Risques juridiques	23	15	-	-	8	-
Remise en état	1	1	-	-	-	-
Litiges sociaux	32	24	4	2	2	-
Sinistres	22	4	11	2	3	2
Autres provisions pour risques et charges	26	12	6	5	2	1
TOTAL	2 013	654	441	306	137	475

Les dotations et reprises de la période se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	Dotations			Reprises		
	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Résultat exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière	526	-	-	(391)	-	-
IDR des contractuels	86	-	-	(0)	-	-
Congés de longue maladie et de longue durée / congés bonifiés / CET	20	-	-	(8)	-	-
Risques juridiques	1	-	-	(3)	-	-
Remise en état	-	-	-	(13)	-	-
Litiges sociaux	11	-	-	(14)	-	-
Sinistres	11	-	-	(10)	-	-
Autres provisions pour risques et charges	7	2	-	(11)	(3)	-
TOTAL	662	2	-	(450)	(3)	-
TOTAL GENERAL		664			(453)	
Amortissements dérogatoires	-	-	7	-	-	(5)

NOTE 21 Dettes financières

Les dettes financières se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires hors ICNE	7 750	5 950
Autres emprunts hors ICNE	470	470
Intérêts courus non échus	76	64
Emprunts	8 296	6 484
Bons LA POSTE hors ICNE	53	54
Intérêts courus non échus	20	20
Bons LA POSTE	73	74
Dépôts et cautionnements reçus	54	96
Emprunts court terme	300	300
Comptes bancaires et valeurs à décaisser	95	37
TOTAL	8 818	6 991

La variation des emprunts est liée pour l'essentiel aux échéances et aux nouvelles émissions intervenues sur l'exercice (cf. faits marquants).

L'échéancier des dettes financières (hors comptes bancaires et valeurs à décaisser) se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Échéance < 1 an		Échéance de 1 an à 5 ans		Échéance > 5 ans		Total	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires hors ICNE	1 000	-	2 750	3 000	4 000	2 950	7 750	5 950
Autres emprunts hors ICNE	-	-	-	-	470	470	470	470
Bons La Poste hors ICNE	53	54	-	-	-	-	53	54
Dépôts et cautionnements reçus	31	73	24	23	-	-	54	96
Emprunts court terme hors ICNE	300	300	-	-	-	-	300	300
Intérêts courus non échus	96	84	-	-	-	-	96	84
TOTAL	1 480	511	2 774	3 023	4 470	3 420	8 723	6 954

La variation des emprunts, hors intérêts courus non échus, est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2019	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31/12/2020
Emprunts	6 420	1 800	-	-	8 220

La ventilation des emprunts par nature de taux au 31 décembre 2020 est la suivante :

(en millions d'euros)	Structure de la dette avant incidence des swaps de taux		Incidence des swaps de taux de variabilisation Montants	Structure de la dette après incidence des swaps de taux	
	Montants	%		Montants	%
Emprunts à taux fixe	8 220	100%	-	8 220	100%
Emprunts à taux variable	-	0%	-	-	0%
TOTAL des emprunts	8 220	100%	-	8 220	100%

La répartition des emprunts par devise au 31 décembre 2020 est la suivante :

(en millions d'euros)	Structure de la dette avant incidence des swaps de devises		Incidence des swaps de devises Montants	Structure de la dette après incidence des swaps de devises	
	Montants	%		Montants	%
Euro	7 750	94%	470	8 220	100%
Dollar américain	470	6%	(470)	-	0%
TOTAL des emprunts	8 220	100%	-	8 220	100%

Prime d'émission sur emprunt obligataire

Les primes d'émission non amorties résultant de la différence entre le montant perçu à l'émission et le prix de remboursement s'élèvent pour l'ensemble des emprunts obligataires à 16 millions d'euros (primes payées) au 31 décembre 2020, contre 12 millions d'euros (primes payées) au 31 décembre 2019.

Bons La Poste

Ce poste représente la dette de La Poste en matière de Bons d'Epargne. L'encours décroît du fait des remboursements des bons La Poste dont l'intégralité est arrivée à échéance.

Dépôts et cautionnements reçus

Ce poste est principalement constitué des dépôts de garantie de collatéralisation, reçus dans le cadre des opérations de couverture pour 31 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 73 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Emprunts court terme

En 2020, La Poste a procédé à l'émission de nouveaux billets de trésorerie. Au 31 décembre 2020, l'encours des billets de trésorerie s'élève à 300 millions d'euros.

NOTE 22 Informations concernant les transactions avec les parties liées

Relations avec l'Etat et les entreprises du secteur public

• Relations avec l'État

Depuis la loi du 10 février 2010, confirmant les dispositions de la loi de juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications, La Poste est une société anonyme placée sous la tutelle du ministre de l'Économie et des Finances, et soumise au contrôle économique et financier de l'État, et aux procédures de contrôle de la Cour des Comptes et du Parlement.

Les engagements de La Poste et de l'État ont été redéfinis par le « Contrat d'entreprise 2013-2017 » approuvé par le Conseil d'Administration du Groupe du 22 Avril 2013 et signé par l'ensemble des parties prenantes le 01 juillet 2013.

Ce contrat pose les principes suivants :

- le maintien d'un large périmètre de missions de service public dévolues à La Poste : service universel postal, transport et distribution de la presse, accessibilité bancaire et aménagement du territoire avec pour ces trois dernières le maintien du principe d'une compensation des coûts ;
- une trajectoire de qualité de service encore renforcée ;
- des missions adaptées aux attentes des usagers et à l'évolution des technologies ;
- la mise en place d'engagements citoyens en faveur du développement des territoires et des entreprises, des plus démunis, du développement de la société numérique et dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise.

Un nouveau contrat d'entreprise entre La Poste et l'État, pour la période 2018-2022, a été approuvé par le Conseil d'Administration du Groupe le 19 décembre 2017 et signé le 16 janvier 2018. Ce contrat s'inscrit dans la continuité du contrat précédent, et vise à pérenniser et moderniser l'exercice des quatre missions de service public de La Poste. Ces missions bénéficient du soutien de l'État, en contrepartie du respect par La Poste d'indicateurs de qualité ambitieux.

Par ailleurs, ce contrat développe la démarche des engagements citoyens en faveur du développement de la société numérique, des services de proximité, et du développement durable et responsable.

La loi de régulation postale du 20 mai 2005 a confié à l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) le pouvoir d'encadrer, sur une base pluriannuelle, les tarifs des prestations du service universel du courrier, après examen des propositions de La Poste. Cette loi confirme et précise par ailleurs la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste.

• Relations avec la Caisse des Dépôts et Consignations

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Mixte de La Poste du 4 mars 2020 d'augmenter le capital de La Poste de 1,565 milliards d'euros, la Caisse des Dépôts et Consignations détient 66 % du capital de La Poste.

• Relations avec les entreprises du secteur public

Le groupe La Poste réalise des transactions courantes avec des entreprises du secteur public. Ces transactions sont réalisées à des conditions de marché.

Relations avec les sociétés du périmètre de consolidation

- Les transactions réalisées entre les sociétés du périmètre de consolidation sont effectuées à des conditions de marché.
- Les entreprises considérées comme étant liées à La Poste sont celles incluses par intégration globale, dans le périmètre de consolidation du groupe La Poste.

ENGAGEMENTS HORS-BILAN

NOTE 23 Instruments financiers dérivés

Couverture de la dette

(en millions d'euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	Notionnel	Juste Valeur	Notionnel	Juste Valeur
Opérations de couverture	1 726	29	1 739	71
Opérations en position ouverte isolée				
TOTAL	1 726	29	1 739	71

Couverture de la dette

Les instruments financiers utilisés par La Poste sont présentés selon leur intention de gestion.

Les swaps de couverture utilisés dans le cadre de la gestion financière concernent les opérations de maîtrise de la charge de la dette de La Poste.

Conformément aux principes comptables du groupe, les swaps en position ouverte isolée, en lien avec la dette obligataire de La Poste, font l'objet le cas échéant d'une provision destinée à couvrir la moins-value latente sur instrument financier.

La mise en œuvre du règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015 a conduit La Poste à requalifier son portefeuille d'instruments financiers en opérations de couverture.

Au 31 décembre 2020, ces opérations sont réalisées exclusivement avec La Banque Postale et la Société Générale.

Les prêts en devises font l'objet d'une couverture par des contrats d'échange de conditions de devises.

Autres opérations de couverture

La Poste a réalisé des opérations d'achats et de ventes à terme de devises, notamment sur la livre sterling.

Au 31 décembre 2020, les opérations à terme non encore dénouées sur la livre sterling se traduisent par un engagement réciproque de 6,7 millions d'euros.

Opérations en position ouverte isolée

La Poste a procédé à une opération de vente à terme de dollars de Singapour pour 150 millions de SGD à échéance 31/03/2021, contre-valorisés pour 92 millions d'euros.

Cette opération est comptabilisée en position ouverte isolée.

Aucune provision n'est comptabilisée au 31/12/2020 en lien avec cette opération.

Gestion du risque de contrepartie

Les opérations de marché ne sont réalisées qu'avec des banques ou des institutions de premier plan en termes de notation et dans la limite des autorisations fixées par la Direction générale pour chaque contrepartie.

NOTE 24 Engagements envers le Personnel

- 24.1 Méthodes d'évaluation
- 24.2 Principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation de l'ensemble des engagements envers le personnel
- 24.3 Régime de retraite des agents fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste
- 24.4 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages assimilés
- 24.5 Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste
- 24.6 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière du personnel
- 24.7 Autres avantages long terme
- 24.8 Compte Personnel de Formation

L'ensemble des informations relatives aux engagements postérieurs à l'emploi ou long terme envers le personnel de La Poste est regroué dans la présente note.

Le tableau ci-dessous récapitule le traitement comptable des différents dispositifs existants :

	Bilan		Hors bilan	
	2020	2019	2020	2019
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages assimilés			X	X
Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste	X	X		
Dispositifs d'aménagement de fin de carrière du personnel	X	X		
Autres avantages long terme (absences rémunérées)	X	X		

24.1 Méthodes d'évaluation

Avantages postérieurs à l'emploi et à long terme

Les engagements postérieurs à l'emploi et à long terme résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19 révisée. Des évaluations actuarielles ont lieu chaque année.

Les calculs impliquent la prise en compte d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation, taux d'inflation, taux de revalorisation des pensions, etc...) et spécifiques à La Poste (taux de turnover, taux de mortalité, taux de revalorisation des traitements et salaires, etc...).

24.2 Principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation de l'ensemble des engagements envers le personnel

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation bruts retenus au titre de l'exercice 2020, en référence aux obligations privées de première catégorie de la zone euro sont les suivants :

Durée des engagements	5 ans	20 ans
Taux d'actualisation (zone euro)	-0,1 %	0,6 %

Taux d'inflation

Le taux d'inflation utilisé pour l'évaluation des engagements envers le personnel au 31 décembre 2020 est de 2 % (taux identique au 31 décembre 2019).

Evolution des pensions et des rémunérations

Les pensions évoluent au même rythme que l'inflation. Les évolutions sur longue période retenues pour les traitements et les salaires sont basées sur une hypothèse raisonnable par rapport à l'inflation.

24.3 Régime de retraite des agents fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste

Description de l'obligation qui incombe à La Poste

L'article 150 de la loi de finances rectificative (LFR) pour 2006, publiée au Journal Officiel le 31 décembre 2006, organise le régime de financement des retraites des fonctionnaires de l'Etat rattachés à La Poste. Ce régime modifie le dispositif antérieur de manière à placer progressivement La Poste en situation d'équité concurrentielle.

La réforme mise en place en décembre 2006, approuvée par la Commission européenne en 2007, comporte :

- la mise en place d'une contribution employeur de retraite à caractère libératoire à compter du 1er janvier 2006. Ce taux a été progressivement abaissé pour rejoindre en 2010 un taux dit « d'équité concurrentielle », soit un niveau égalisant les charges sociales et fiscales obligatoires assises sur les salaires entre La Poste et les autres entreprises appartenant au secteur postal et au secteur bancaire. Sur la période 2006-2009, la loi avait fixé un taux complémentaire (16,3% en 2006, 6,8% en 2007, 3,7% en 2008, 1,3% en 2009) qui s'ajoutait au taux d'équité concurrentielle ;
- la délégation à l'Etablissement Public National de Financement des Retraites de La Poste (EPNFRLP), préalablement créée par décret du 19 décembre 2006, de la mission d'assurer la centralisation et la répartition des flux de financement des retraites des fonctionnaires de La Poste entre l'Etat, La Poste et les autres organismes éventuellement concernés. En effet, l'EPNFRLP est chargé de négocier des conventions financières prévues au titre II du livre II et au titre II du livre IX du Code de la Sécurité Sociale ;
- le versement en 2006 par La Poste à cet établissement public d'une contribution forfaitaire exceptionnelle d'un montant de 2 milliards d'euros.

Depuis le 1er janvier 2015 le versement des cotisations de La Poste est effectué auprès du Centre d'Action Sociale (CAS pensions) suite à la dissolution de l'Etablissement Public National de Financement des Retraites de La Poste par décret 2015 -1742 du 23 décembre 2015.

Avec la mise en place de ce régime, et compte tenu du caractère libératoire de la contribution employeur, aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes de La Poste au titre des retraites des fonctionnaires.

24.4 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages assimilés

Les engagements relatifs à d'autres avantages versés postérieurement à l'emploi sont :

- des prestations d'action sociale accordées aux retraités fonctionnaires ;
- une prime de fidélité accordée aux retraités qui domicilient leur pension sur un compte ouvert à La Banque Postale ;
- divers engagements d'allocations.

Evaluation de l'engagement

Le montant total des engagements relatifs aux avantages postérieurement à l'emploi est estimé à 397 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 388 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Conformément à l'option offerte par l'article L123-13 du Code de Commerce, il n'est pas constitué de provision au titre de ces avantages versés postérieurement à l'emploi.

24.5 Indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste

Description des dispositifs existants

L'agent quittant La Poste pour bénéficier d'une pension de retraite reçoit une indemnité de départ dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire de fin de carrière.

Montant comptabilisé au Bilan

Le montant de la provision comptabilisée au titre des indemnités de départ en retraite du personnel contractuel de La Poste (et apparaissant dans le poste « Provisions pour risques et charges » au passif du bilan) est de 476 millions d'euros au 31 décembre 2020 (391 millions d'euros au 31 décembre 2019).

24.6 Dispositifs d'aménagement de fin de carrière du personnel

• Temps Partiel aménagé senior (TPAS) :

Le personnel de La Poste peut bénéficier, dans certaines conditions, d'un dispositif intitulé Temps Partiel Aménagé Sénior (TPAS). Il est proposé à certaines personnes qui remplissent des conditions d'âge (fonctionnaires et agents contractuels), et d'ancienneté. Ce dispositif a été mis en place en 2011, et ses caractéristiques sont adaptées chaque année aux conditions démographiques et économiques de l'entreprise, ainsi qu'aux dispositions législatives concernant les retraites.

Montant comptabilisé au Bilan

Le montant de la provision comptabilisée à ce titre (et apparaissant dans le poste « Provisions pour risques et charges » au passif du bilan) est de 1 075 millions d'euros au 31 décembre 2020 (940 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Cette provision correspond aux personnes qui ont adhéré au dispositif à la date de clôture. Aucune provision n'est comptabilisée au titre des adhésions potentielles futures, qui sont estimées à 537 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les modalités de mise en œuvre du dispositif de TPAS, reconduites en 2019 jusqu'au 31 mars 2021, sont prolongées du 1er avril 2021 au 30 juin 2022, y compris pour l'ASFC (allocation spéciale de fin de carrière).

Les principales caractéristiques de ce dispositif sont les suivantes :

- Concernant l'âge d'entrée dans le dispositif :
 - ✓ Jusqu'au 30 juin 2021, l'entrée dans le dispositif peut s'effectuer à partir de 56 ans (fonctionnaires et salariés sédentaires) ou 53 ans (fonctionnaires du service actif), pour les personnes exerçant une fonction comportant des facteurs de pénibilité, ou ayant exercé dans le passé une telle fonction pendant au moins 10 ans.
Les personnes n'exerçant pas une fonction comportant des facteurs de pénibilité peuvent bénéficier de ce dispositif à compter de 57 ans (fonctionnaires et salariés sédentaires) ou à compter de 54 ans (fonctionnaires du service actif).
 - ✓ A compter du 1er juillet 2021, les âges minimum d'accès seront décalés :
 - de 3 mois pour les fonctions à caractère de pénibilité
 - de 6 mois pour les autres fonctions
- Ce dispositif est ouvert aux personnels, fonctionnaires et salariés en contrat à durée indéterminée, en activité à La Poste et comptant au moins dix ans d'ancienneté, pour une entrée dans le dispositif jusqu'au 31 mars 2021, et au moins quinze ans d'ancienneté, pour une entrée au-delà.
- La durée de présence dans le dispositif est fixée de façon définitive dès l'origine. Cette durée est au minimum de un an, et l'âge maximum à la fin du dispositif correspond à l'âge légal d'ouverture des droits à pension.
- Pendant la durée du dispositif, le fonctionnaire ou salarié est en position administrative de temps partiel à 70%, avec une diminution proportionnelle de sa rémunération.
- L'activité pendant la durée du dispositif est aménagée et répartie entre une période d'activité opérationnelle, et une période d'activité « appui, soutien et conseil ».
- Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des personnels de La Poste remplissant les conditions ci-dessus.

Une modalité de TPAS dédié à l'Economie Sociale et Solidaire est reconduite pour les postières et postiers qui souhaitent mettre leur expérience au service d'une association.

Outre les conditions requises pour accéder au dispositif de temps partiel aménagé sénior déjà mentionnées ci-dessus, l'accès à ce dispositif est conditionné aux démarches suivantes :

- obtenir l'accord préalable du chef de service,
- faire acte de candidature auprès d'un organisme d'accueil habilités par La Poste afin d'obtenir la validation de la candidature et la définition de la mission qui sera attribuée à l'agent au sein de cet organisme,
- établir une convention de mise à disposition entre La Poste et l'organisme d'accueil dans le cadre du mécénat de compétences.

24.7 Autres avantages long terme

Description des dispositifs existants

Il s'agit de dispositifs d'absences rémunérées :

- Compte Epargne Temps : dispositif permettant de reporter une partie des congés acquis non pris.
- Congés bonifiés : congés supplémentaires et prise en charge des frais de voyage concernant les fonctionnaires provenant ou en poste dans les DOM.
- Congés longue maladie : maintien total ou partiel du traitement des fonctionnaires atteints de certaines maladies graves.

Montant comptabilisé au Bilan

Le montant des engagements comptabilisés à ce titre (et apparaissant dans le poste « Provisions pour risques et charges » au passif du bilan) est de 357 millions d'euros au 31 décembre 2020 (345 millions d'euros au 31 décembre 2019). Ces provisions correspondent aux personnes bénéficiaires, à la date de clôture, d'un des dispositifs d'absences rémunérées, décrits ci-dessus.

24.8 Compte Personnel de Formation

Depuis le 1^{er} janvier 2015, Les droits acquis et non consommés par les salariés au titre du Droit individuel à la formation sont transférables dans le compte personnel de formation de chaque agent (loi 2014-288 du 5 mars 2014 applicable au 1^{er} janvier 2015).

NOTE 25 Autres engagements hors bilan

- 25.1 Engagements hors bilan reçus
- 25.2 Engagements hors bilan donnés

25.1 Engagements hors bilan reçus

a). Engagements hors bilan reçus liés au périmètre du groupe consolidé

Engagements reçus relatifs au capital de la société : néant

Engagements relatifs à des cessions de branche d'activité : néant

b). Engagements hors bilan reçus liés au financement de la société

Lignes de crédit reçues et non utilisées, et autres ressources de liquidité potentielles.

- La Poste a mis en place le 16 mars 2018 une nouvelle ligne de crédit renouvelable pour un montant de 1 milliard d'euros à 5 ans, pour laquelle elle a reçu un engagement de onze banques constituant un pool bancaire. La mise en place de ce nouveau crédit renouvelable fait suite à la résiliation du précédent crédit renouvelable mis en place en octobre 2011 auprès de neuf banques pour un montant de 650 millions. Cette nouvelle ligne n'a pas été mobilisée au 31 décembre 2020.
- L'autorisation de découvert obtenue en 2012 par La Poste auprès de La Banque Postale a fait l'objet d'un avenant en novembre 2017, qui porte le découvert autorisé de 300 millions d'euros à 400 millions d'euros. Cette autorisation de découvert est renouvelable tous les ans par tacite reconduction. Ce découvert n'a pas été utilisé au 31 décembre 2020.
- La Poste a obtenu une ligne de crédit renouvelable de 400 millions d'euros avec La Banque Postale pour une durée de 5 ans. La mise en place de cette nouvelle ligne de crédit fait suite à la résiliation du crédit renouvelable de 200 millions d'euros mis en place en 2009 avec La Banque Postale et renouvelée en 2018 par une nouvelle convention. Cette ligne n'a pas été mobilisée au 31 décembre 2020.

Instruments financiers conclus.

- Instruments financiers détenus et exerçables à une date postérieure à la date de clôture : néant

c). Engagements hors bilan reçus liés aux activités opérationnelles de la société

Garanties reçues lors de l'activité courante :

- Le montant total des avals, cautions et garanties reçus par La Poste dans le cadre de son activité courante s'élève au 31 décembre 2020 à 59 millions d'euros.
- Le montant des promesses de ventes d'immeubles pour des opérations devant se dénouer sur l'exercice à venir s'élève à 9 millions d'euros.
- Le montant des engagements reçus par La Poste de ses filiales au titre des locations immobilières (Géopost, Poste Immo, La Banque Postale) s'élève à 52 millions d'euros au 31 décembre 2020.

25.2 Engagements hors bilan donnés

a). Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du groupe consolidé

- Néant.

b). Engagements hors bilan donnés liés au financement de la société

Instruments financiers conclus :

- Instruments financiers détenus et exerçables à une date postérieure à la date de clôture : néant.

c). Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles de la société

Engagements de paiements des loyers futurs :

- Les engagements internes de La Poste auprès des sociétés du Groupe s'élevaient à 1 663 millions d'euros dont 1 339 millions d'euros au titre des locations immobilières (Poste Immo) et 324 millions d'euros au titre des locations de véhicules (Véhiposte).
- La Poste s'est engagée pour le paiement des baux externes au Groupe : le montant de cet engagement est égal à 342 millions d'euros.

Engagements divers :

- Les engagements divers de La Poste (achats de biens et prestations de services) s'élevaient à 228 millions d'euros.

Obligation d'emploi des travailleurs handicapés :

- La Poste et les organisations syndicales ont signé le 10 mai 2019 un accord national en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap (AGEFIPH). Cet accord, qui couvre la période 2019-2022, consacrerait 23 millions d'euros pour la qualité de vie au travail des postiers en situation de handicap. Au 31 décembre 2020, l'engagement résiduel s'élève à 12 millions d'euros.

Fonds de Logement Social

- La Poste et les organisations syndicales représentatives ont renouvelé en 2020 l'accord, précédemment signé le 30 mai 2017, sur la politique du logement social de La Poste, pour la période 2020-2022. Cet accord concerne l'achat de réservation de logements sociaux pour les postiers dans des programmes de construction de sociétés HLM. Le montant alloué à ce fonds s'élève à 20 millions d'euros sur la période.

Au 31 décembre 2020, l'engagement restant à ce titre est de 15 millions d'euros.

Crédit-bail : néant

Engagements d'investissement :

- Le montant des commandes à des fournisseurs d'immobilisations à fin 2020 est de 18 millions d'euros.

Engagements donnés au titre de dons et d'actions de mécénat :

- En juin 2016, La Poste s'est engagée à verser des fonds à La Fondation d'Entreprise La Poste, pour un montant total égal à 5 millions d'euros, sur la période allant de 2017 à 2021. Au 31 décembre 2020, cet engagement s'élève à 1 million d'euros.
- Les autres engagements de La Poste relatifs aux actions de mécénat s'établissent à 8 millions d'euros au 31 décembre 2020.

NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 26 Dotations et reprises des amortissements, dépréciations et provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dotations - Reprises du résultat d'exploitation	441	355
Dotations - Reprises du résultat financier	(2)	54
Dotations - Reprises du résultat exceptionnel	537	-
TOTAL	976	409

NOTE 27 Variation du Besoin en Fonds de Roulement

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Variation des stocks et encours	(49)	(1)
Variation des créances d'exploitation	(281)	(176)
Variation des dettes d'exploitation	247	(20)
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation	42	9
TOTAL	(41)	(188)

NOTE 28 Décaissements sur acquisitions d'immobilisations

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(139)	(140)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(198)	(198)
Variations des fournisseurs d'immobilisations	8	(21)
TOTAL	(329)	(359)

NOTE 29 Encaissements sur cessions et sorties d'immobilisations

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles et corporelles	9	52
Immobilisations financières	899	222
TOTAL	908	274

NOTE 30 Emissions d'Emprunts

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires	1 800	1 700
Billets de trésorerie	1 039	1 276
TOTAL	2 839	2 976

NOTE 31 Remboursements d'Emprunts

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires	-	(800)
Bons La Poste	(1)	(1)
Billets de trésorerie	(1 039)	(1 126)
TOTAL	(1 040)	(1 927)

NOTE 32 Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	3 114	2 876
Comptes bancaires créditeurs	(95)	(37)
Comptes courants filiales	(362)	48
TOTAL	2 657	2 888

NOTE 33 Tableau des Filiales et Participations

	Capital	Capitaux propres autres que Capital	% de capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société mère et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes 31/12/2020	Résultat au 31/12/2020	Dividendes encaissés par La Poste
				Valeur brute	Valeur nette					
<i>(en millions d'euros)</i>										
Renseignements détaillés sur les sociétés dont la valeur brute des titres excède 1 % du capital de La Poste :										
Filiales (détenues à plus de 50 %)										
Geopost 26, rue Guynemer 92130 Issy les Moulineaux	702	1 179	100%	1 240	1 240	2 689	-	64	138	78
La Banque Postale 115, rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06	6 585	1 593	100%	6 821	6 821	0	-	3 986	(410)	
Poste Immo 111, bd Brune 75618 Paris Cedex 14	1 471	59	100%	1 493	1 493	1 127	-	96	29	129
Mediapost SAS 19, rue de la Villette 69425 Lyon Cedex 3	24	50	100%	155	155	37	-	318	(43)	
Mediapost Holding 17, rue de la Vanne 92120 Montrouge	64	(48)	100%	64	42	4	-	0	(25)	
Docaposte 45-47, boulevard Paul Vaillant Couturier 94200 Ivry sur Seine	89	(5)	100%	281	281	440	-	7	(6)	
La Poste Telecom 855, avenue Roger Salengro 92370 Chaville	166	(267)	51%	67	67	0	-	294	(12)	
Viapost SAS 67, avenue de Fontainebleau 94270 Le Kremlin Bicêtre	16	3	100%	126	68	0	-	13	28	
Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
néant										
Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de La Poste :										
Filiales / Participations				126	122	779	-			1
Total				10 372	10 288	5 076				208

Certifié conforme
Président-Directeur général
La Poste



LA POSTE
Société anonyme au capital de 5.364.851.364 euros
Siège social : 9 rue du colonel Pierre Avia,
75015 Paris
356 000 000 RCS Paris
(« La Société »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 8 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le huit juin à 9 heures

Les actionnaires de la société La Poste, société anonyme au capital de 5.364.851.364 euros, dont le siège social est 9 rue du colonel Pierre Avia, 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 356 000 000 RCS Paris, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte.

[...]

A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion rédigé par le Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de la Société, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés et faisant apparaître une perte de (1 546 030 903) euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion rédigé par le Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés et faisant apparaître un résultat net part du Groupe bénéficiaire de 2 084 440 000 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION
(AFFECTATION DU RESULTAT)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à (1 546 030 903) euros, en totalité sur le compte « report à nouveau ». A la suite de cette affectation, le compte « report à nouveau » négatif sera porté à (776 859 328) euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende	Dividende par action	Régime Fiscal
2017	950 000 000	171 000 000 €	0,18 €	N/A
2018	950 000 000	199 500 000 €	0,18 €	N/A
2019	950 000 000	0	0	N/A

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

A TITRE ORDINAIRE

DIX-SEPTIEME RESOLUTION
(POUVOIRS POUR LES FORMALITES)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme à l'original



Philippe WAHL
Président-Directeur Général